Paraît depuis 1913
Tirage: 12.000

LA LIBERTÉ

Vol. 65 No 40 SAINT-BONIFACE JEUDI 2 FEVRIER 1978

2ème COLLOQUE CULTUREL DE L'OUEST A GIMLI

S'armer pour l'auto-défense

• "Oui à un 3ème colloque" • "vendre la francophonie"

La deuxième édition du Colloque culturel de l'Ouest, regroupant les représentants des francophones hors Québec du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, a une fois de plus permis de remettre un certain nombre de choses en question, de refaire le point. Environ 150 personnes, délégués, observateurs, personnes ressources, se sont donc rendues la semaine dernière durant 4 jours à Gimli pour s'informer et pour acquérir, perfectionner leur formation. Par rapport au premier colloque régional de l'année dernière en Saskatchewan, la formule a été en partie modifiée, l'organisation améliorée.

De l'avis d'un grand nombre de participants, le colloque a été une réussite. L'enthousiasme étant généralement toujours de mise lorsque l'on a eu la chance de travailler quelques jours avec des personnes convaincues de la nécessité de sauvegarder la francophonie. Un enthousiasme qui peu à peu s'effritera, lorsque ces hommes et ces femmes ne pourront mettre en oeuvre, comme ils l'entendent, ce qu'ils viennent d'apprendre à Gimli. C'est pour cette raison que les responsables du colloque ont mis tous les participants en garde, en leur conseillant de *"garder les pieds à terre"*. Normand Dupasquier, le président du 2ème colloque culturel de l'Ouest, laissait parler son expérience en affirmant que "le plus important, c'est le retour".

Et en effet: la portée des propositions et des recommandations prises à Gimli se mesureront en fonction des prolongements, des changements qu'elles amèneront. D'or et déjà les participants ont décidé la tenue d'un prochain colloque régional, qui se tiendra vraisemblablement en Alberta, si le Comité culturel de l'Alberta accepte de le parrainer. C'est à ce moment là que l'on pourra pleinement *évaluer la réussite du travail fait à Gimli*. (suite p. 3)

Un mot du président

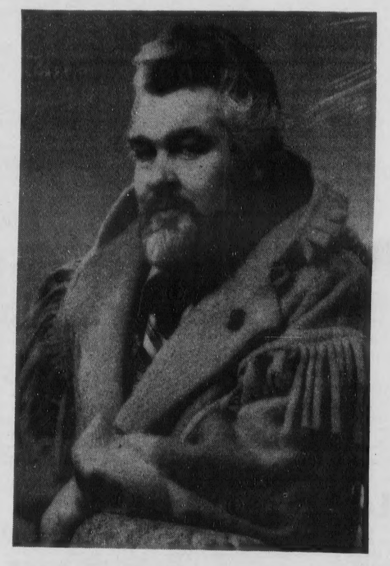
Le Festival du Voyageur,

Neuf années de festival! Nous avons trébuché, à certain moment, reculé même, et oui... il faut aussi constater que nous avons amplement grandi. Le conseil, ainsi que toutes les personnes impliquées au festival, sont très heureux et et fiers du progrès accompli et certes, il est grand temps de le faire prévaloir.

Parlons d'activités au festival, nous les connaissons bien; les relais, les soirées, les courses, le parc, les sculptures, le voyageur, le violon et la gigue et enfin bien d'autres... "Bien d'autres", c'est quoi au juste? Est-ce qu'on est au courant de nos tournois de hockey et de balon balai, de nos courses de chiens, de ski de fond, et de raquettes avec leurs nombreuses catégories. Le Parc Whittier, parlons-en un peu, constatons les trois cabanes de "logs" construites pour y loger quelques-unes de nos expositions. En entrant, dans la plus grande, on y voit Charles Laberge, artisan de Fort William, en train de fabriquer deux canots d'écorce à la manière de "Dans le temps". La deuxième nous démontrera un poste de traite de fourrures et la troisième une manufacture de raquettes. Aussi il est important que nous parlons du programme scolaire. Cette année, deux troupes de voyageurs visiteront plus de cent cinquante écoles. Leur programme, d'une durée de quarante-cinq minutes, (assisté de diapositives, de chants, et d'échantillons réels de la traite) transporte les écoliers à "jadis", où ils apprennent les tous débuts de notre histoire canadienne-française. Ainsi, plus de 40,000 étudiants nous rendent visite au festival. Ils peuvent en parcourant les musées, en regardant les séances, en écoutant les concerts, mieux comprendre ce que nos voyageurs leur ont enseigné lors de leur passage.

On se doit de réaliser que le festival avec ses 78 différentes activités, recevra plus de 350,000 visiteurs; que le budget total sera d'environ $450,000.00 et que nous allons générer au delà de $7,000,000.00 d'activités économiques. C'est-à-dire, que les roulements d'argent en raison du festival (chambres d'hôtel, restaurants, salaires, carburant, etc., etc.) atteindront ce chiffre.

Finissons en faisant remarquer que lorsque l'on veut s'appliquer d'une manière concrète et positive, il nous est possible d'accomplir. Il est certain aussi que tous les visiteurs au Festival du Voyageur, en parcourant toutes les activités, participent avec plaisir à notre histoire et jouissent de notre culture. Ainsi, il est possible qu'à l'avenir, la communication et les discussions soient de plus en plus facile?



Guy-M. Savoie, président du Festival du Voyageur pour la troisième année consécutive.

LES COMMISSAIRES DE LANGUE FRANÇAISE DEVANT LA COMMISSION PÉPIN-ROBARTS

• "Il s'agit que l'élève retrouve son identité, sa culture avec sa langue première".

• "La clientele de l'école française doit être homogène".

Mémoire présenté le 12 janvier dernier aux audiences publiques de la Commission de l'unité Canadienne par l'Association des commissaires d'écoles de langue française du Manitoba.

Chers (es) Membres de la Commission:

L'Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française du Manitoba profite du passage de cette commission pour porter à son attention et à celle du public canadien en général, la situation de l'éducation française dans un milieu minoritaire qui est le nôtre. Nous esquisserons rapidement un historique de l'évolution des dispositions légales régissant l'enseignement en français pour ensuite vous faire part des progrès réels constatés depuis les quelques dernières années. Nous ferons état également des contraintes auxquelles le développement de l'école française est soumise. Enfin, nous analyserons rapidement l'essence ainsi que les composantes des coûts additionnels de l'éducation française au Manitoba. Ces explications devraient appuyer les recommandations que l'Association formulera.

Bref historique:

En 1870, l'Acte du Manitoba stipulait que le français et l'anglais étaient les langues officielles pour les débats et les compte-rendus de l'assemblée législative, ainsi que dans toute cour provinciale.

En 1890, l'Assemblée législative adoptait une loi faisant de l'anglais la seule langue officielle de la province.

En 1916, la Loi Thornton abolisait le droit d'enseigner le français. Il a résulté, des lois de 1890 et de 1916, que la communauté francophone a dû vivre de façon clandestine pendant plus de 50 ans, en se donnant des services parallèles tel l'Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui jouait le rôle d'un quasi-ministre de l'éducation française.

L'utilisation légale du français comme langue d'enseignement a été réinstaurée, pour la première fois après 1916, par la loi 59 adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba en 1967. Nous citons:

"La loi prévoit qu'un instituteur peut utiliser le français comme langue d'enseignement pour une période n'excédant pas la motié de la journée scolaire".

En vertu de cette loi, les divisions scolaires ont été autorisées, à moins d'une opposition du Ministère de l'Education qui jouissait d'un pouvoir discrétionnaire très étendu, à créer des programmes et des écoles mixtes. Le français pouvait y être utilisé comme langue d'enseignement jusqu'à concurrence de 50% du temps total d'enseignement. Cependant, si la limite maximum a été définie par la loi, la limite inférieure ne le fut, pas, elle. L'application de la loi 59 a donné naissance à une multitude de programmes mixtes d'enseignement en français.

En 1970, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté le projet de loi 113 qui est devenu l'article 258 de l'Acte scolaire. Il stipule dans son premier paragraphe:

...L'anglais et le français, étant les deux langues auxquelles on fait référence dans l'Acte de l'Amérique Brittanique du Nord, 1867, sont les langues d'instruction dans les écoles publiques.

La loi 113 replace donc légalement le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans le système scolaire manitobain. Elle marque de ce fait un progrès par rapport à la loi 59 de 1967 et permet la création de l'école française, où toutes les matières, à l'exclusion de l'anglais, seraient enseignées en français. En pratique, au Manitoba, est considérée comme école française, l'école où 75% du temps l'enseignement est dispensé en français; le cours de Language Arts occupant environ 25% du temps total d'enseignement.

Il est cependant très important de souligner que la loi 113 est une loi permissive. Elle n'impose aucun programme d'enseignement en français, en laissant à la discrétion des conseils scolaires d'établir, après consultation avec les parents, les types de programmes d'enseignement en français. Il en résulte une multitude de programmes que l'on peut regrouper en trois catégories:

Programmes forts en français - tous les cours, à l'exclusion de Language Arts, sont enseignés en français. Ce programme correspond à la notion de *l'école française dans le contexte manitobain.*

Programmes mixtes - certain cours sont enseignés en français et d'autres en anglais. La proportion du temps consacré à l'enseignement en français varie selon l'école et le programme.

Ecoles d'immersion - destinées aux élèves dont la langue première est autre que le français.

Le tableau donne une idée de la variété de programmes d'enseignement en français offerts au Manitoba de 1974 à l'année scolaire présente. Ce tableau vous permettera aussi de réaliser le progrès qui s'est effectué durant ces années.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION SCOLAIRE TOTALE SELON LES CATÉGORIES DE POURCENTAGE D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

COMPARAISON DES ANNÉES
1974-75, 1975-76, 1976-77 et (1977-78)

POURCENTAGE DE FRANCAIS

		0-39%	40-69%	70-100 %	TOTAL
1974-1975	-nombre d'élèves	4.692	2.536	2,947	10.175
	-répartition en %	(46.1)	(24.9)	(29.0)	(100.0)
1975-1976	-nombre d'élèves	3.523	3.018	3,640	10.181
	-répartition en %	(34.6)	(29.6)	(35.8)	(100.0)
1976-1977	-nombre d'élèves	3,218	2.829	4,125	10,172
	-répartition en %	(31.6)	(27.8)	(40.6)	(100.0)
1977-1978	-nombre d'élèves	2,796	2,531	4,767	10,094
	-répartition en %	(27.7)	(25.1)	(47.2)	(100.0)

Problèmes et contraintes:

La loi 113 étant permissive et ne jouissant pas de cadre général dans lequel ses dispositions peuvent être appliquées, il en résulte une multiplicité d'applications. Le gouvernement provincial n'a pas voulu annoncer une politique gouvernementale précisant cette loi. En effet, il n'y a aucune mention du concept de l'école française. Elle prévoit uniquement, dans ses provisions, l'existence de classes où l'enseignement se ferait en français. De plus par le fait même que le système fort décentralisé, l'autorité ultime repose presque uniquement au niveau de la commission scolaire dont les membres sont élus. Electoralement minoritaires, les parents désireux d'une éducation ou d'une école française se voient à la merci de quelques commissaires d'écoles ne voulant pas acquiescer aux droits des francophones. Ces gens perçoivent ces demandes comme des privilèges qu'on accorde à petite dose et à la suite de batailles ardues et épuisantes. Il n'y aurait qu'à se rappeler les événements qui ont entouré la création d'une école française à Saint-Norbert. Le milieu minoritaire qui, on le sait, s'assimile à travers le pays à un rythme alarmant, (34.7) a, au Manitoba, besoin d'un privilégié, en l'occurence l'école française, la seule institution légale et juridique possible au Manitoba, qui permetterait l'épanouissement du fait français dans cette province.

La conception qui voulait que l'école française soit uniquement un établissement où la langue d'instruction soit le Français n'est plus acceptable à l'heure actuelle. Nos parents, nos grands-parents vivant en communauté, ne cotoyant que leurs congénaires, grandissant dans un milieu familial exclusivement français, étaient dans une situation différente de la nôtre. Ils étaient obligés d'aller à l'école anglaise. Mais l'anglais qu'ils apprenaient demeurait naturellement leur langue seconde. A présent, c'est l'inverse qui se produit. La cellule familiale, la communauté ont éclaté. La radio, la télévision et les journaux anglais ont acquis une influence considérable sur la population même francophone. La proportion de français dans la vie de chacun n'est plus ce qu'elle était. Au sortir de l'école, dans ses jeux, l'enfant est sans cesse exposé à l'anglais. Tout contribue à ce que l'élève francophone devienne, par la force des choses, anglophone, qu'il perde sa langue première. Il ne s'agit donc plus pour qu'il soit bilingue, qu'il étudie l'anglais ou en anglais, mais qu'il retrouve son identité, sa culture avec sa langue première. L'épanouissement de la minorité francophone du Manitoba passe nécessairement par une école française mais une école qui ne se limiterait pas à dispenser un enseignement en français car celle-ci, pour les raisons qui précèdent, s'avèrerait, dès à présent, insuffisante à conserver le fait français et la culture française dans un milieu à majorité anglophone.

L'école française en milieu minoritaire ne justifie son étiquette que si elle réussit dans sa vocation à pallier l'influence toujours grandissante de l'anglophonie. Pour ce faire, elle doit répondre à certains critères essentiels à sa justification. Le premier exige très logiquement que la part d'enseignement qui se déroule en Français soit maximale. L'enseignement de l'anglais sera d'une qualité qui, s'ajoutant aux effets de la promiscuité linguistique, permettra à l'élève de parfaire sa connaissance de la langue seconde, acquise naturellement et permettra également à l'élève de s'intégrer à la vie sociale et active manitobaine. L'école française doit nécessairement être un foyer de culture française et afficher ouvertement sa nature française aux yeux de la communauté environnante. Une ambiance française doit y être créée et entretenue aux moyens d'activités culturelles qui permettront à l'enfant de s'épanouir moralement et intellectuellement en français et ce, en dehors des heures de classes. Cet objectif ne peut être atteint que si, d'une part, le corps enseignant est, bien entendu, entièrement francophone et d'autre part, si le personnel administratif partageont aussi les mêmes sentiments, est, lui-même, conscient de ses responsabilités, est motivé dans son travail, connaît les problèmes que pose l'école française en milieu minoritaire. La clientèle de l'école française doit être homogène. Cela s'applique aux élèves, bien sûr, mais ainsi qu'il a été démontré précédemment aux enseignants et à l'administration. Ce serait pourtant une grave erreur d'omettre l'influence prépondérante qu'ont les parents.

On semble avoir les moyens légaux nécessaires sans cependant l'existence d'une volonté gouvernementale qui puisse exiger des commissions scolaires déservant une population francophone, de mettre sur pied une ou des écoles françaises telles que définies. Cette même volonté gouvernementale clarifierait aussi la création d'école d'immersion pour étudiants désireux d'apprendre le français comme langue seconde. L'un des mécanismes le plus important à l'établissement d'école française et - ou d'immersion - est le système d'octroi de français qui vient couvrir les coûts additionnels. Ce système, établi au Manitoba en 1975 a facilité le développement de l'éducation française au Manitoba en apportant aux commissions scolaires une aide précieuse pour le financement des coûts supplémentaires associés à l'apprentissage de deux langues.

(suite, page 17)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos régionaux.

GÉRANCE: Claude Gagné

JOURNALISTE COOPÉRANT: Bernard Bocquel

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: Diane Gagnon, Thérèse Tremblay, Lorraine Sabo.

MONTAGE: Gérard Gagné

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Claude Gagné

SECRÉTARIAT: Régina Leclerc, Odette Guyot

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.



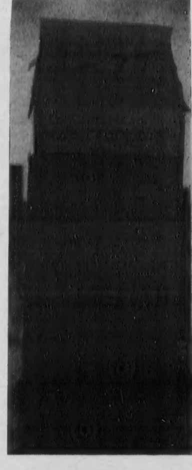
Le colloque de Gimli (suite)

"Combien de fois n'as-tu pas bafouillé, bégayé, et lâché quelques phrases plus ou moins constipées, incohérentes et sans queue ni tête au cours d'une interview, d'une discussion où tu essayais de convaincre nos gouvernements, nos concitoyens anglophones ou même nos francophones "assimilés" à notre culture."

Ce constat, on a pu le lire dans "Colloque-matin", le petit journal destiné aux participants du stage de Gimli. Il est à l'origine d'une recommandation adoptée à l'unanimité, dans laquelle on demande dans les plus brefs délais l'élaboration d'un ensemble d'arguments en faveur de la francophonie. Et de préciser: "ce serait là un outil extrêmement efficace dans les revendications auprès des gouvernements, dans nos tentatives de valorisation de notre culture, de notre identité". En d'autres termes, il s'agirait de créer une équipe d'experts dont la tâche serait de rechercher, concevoir un ensemble d'arguments. Car, entendait-on, "on veut les mots nécessaires" ou bien "on veut devenir des vendeurs de la même compagnie".

LES 18-25 ANS

Un certain nombre d'autres recommandations furent suggérées ou adoptées. Ainsi une déléguée de la Saskatchewan recommanda une meilleure participation des jeunes, plus particulièrement de la tranche d'âge des 18-25 ans lors du 3e colloque. Une demande bien accueillie lors de l'assemblée plénière. Ce qui est intéressant à noter si l'on pense que la représentation de la jeunesse francophone au premier colloque avait été nettement moindre quà Gimli. Cer-



tainement que beaucoup partagent l'avis du directeur général de la FFHQ qui accorde une place primordiale à la jeunesse dans le combat pour la survivance du français. Après tout, c'est bien les jeunes qui ont décidé, décident et décideront de l'avenir de la francophonie dans toutes les 9 provinces.

Le 3e colloque régional, auquel seront invités des représentants du Yukon et des Territoires du Nord Ouest, pourrait éventuellement être suivi d'un colloque national. C'est du moins dans ce sens que va une suggestion franco-colombienne. Mais comme une telle décision ne relève pas de la compétence des organisateurs du colloque régional, aucune décision ne fut prise. Dans leur ensemble, les délégués des provinces ont exprimé leur satisfaction vu le travail accompli dans les différents modules et ateliers.

Contrairement à l'année dernière, les 3 modules restaient en contact. De plus, les personnes étaient réparties dans les différents modules en fonction de leurs connaissances. C'est-à-dire qu'un premier s'adressait aux débutants, aux participants qui suivaient pour la première fois un stage de formation de cette espèce. Ils seront à leur poste, en tant que bénévoles ou employés, pour une période de moins de 12 mois.

PERSONNE CADRE

Le deuxième module concernait les gens qui travaillaient depuis un an, voire plus, et qui sont responsables d'implanter des programmes, en opérant avec une équipe locale, régionale ou provinciale. Enfin le troisième prenait en charge les personnes qui occupent un poste de responsable d'employés. Il a été aussi organisé un atelier de "coatching", pour que des jeunes artistes puissent se perfectionner. Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, à en juger par la qualité du spectacle qu'ils produisirent.

Ainsi, fatigués mais satisfaits, les participants au colloque ont quittés Gimli, ont pris congé les uns des autres dimanche dernier. Dehors, il faisait froid, mais un beau soleil brillait, incitant plus que jamais à l'optimisme. Le lendemain, ils seront retrounés dans leur province respective, près à faire quelque chose". Mais en gardant sûrement toujours présent à l'esprit les propos d'Hubert Gauthier, qui incitent plutôt au réalisme:

Demain nous serons chez nous avec tout notre "enthousiasme" nos "nouvelles conceptions" et nous aurons la tendance de vouloir rapidement "CHANGER LE MONDE." Aussi nous risquons d'être déçus et d'être mal compris par les gens de "chez nous".

Donc je crois que vous devez tenir compte de la réalité tout en utilisant les occasions qui se présenteront pour placer les "jalons nécessaires" au développement de nos communautés.

Bien sûr, le directeur général de la FFHQ a voulu aller au devant des futures déceptions, qui lui apparaissent comme inévitables. Pourtant, il semble nécessaire que les francophones hors Québec se laissent rapidement entraîner par l'enthousiasme de ceux qui ont pu vivre l'expérience de Gimli. Ce n'est pas le moment de perdre de vue que le thème du colloque était "Ca presse... embrayons".

BB



Le président du colloque, Normand Dupasquier. Toujours occupé.

Billet

DANGER

Par un anglicisme de bon aloi, un certain nombre de personnes siègent SUR un conseil d'administration. Un des ces esprits ennuyeux et chagrins, respectueux de la langue française ferait la moue, voire, selon le degré de sa suffisance, pousserait de grands cris en précisant qu'on siège AU conseil d'administration.

On serait à juste titre tenté d'envoyer comme il convient ce triste pointilleux chez le diable, s'il n'existait pas un grave danger avec l'emploi de SUR dans ce cas. En effet, on pourrait si facilement oublier de faire la différence entre SIEGER sur une commission et S'ASSEOIR sur une commission.

B.B.

---

opinion

La chapelle du Collège à capacité...

C'était l'expérience que nous avions partagée comme étudiants au Collège, il y a déjà une quinzaine d'années. Certains se souviennent de la messe radiodiffusée de la chapelle du Collège le dimanche en direct. Et c'était salle comble! Il serait juste de ne pas mentionner que chacun sentait à cette époque une légère obligation de s'y rendre. C'était un acte de foi collective sans questions posées.

Dans ce même local, qu'on a de la difficulté à reconnaître à cause de quelques légers remaniements structuraux au Collège, ces dernières années, se rassemblaient récemment les franco-manitobains encore dans la province.

Mercredi, le 25 janvier, cette même chapelle devenue la salle de conférence, se remplissait de nouveau à capacité et cette fois sans aucune obligation. Plus que jamais ce rassemblement paraissait un témoignage de foi [ou de curiosité], on assistait à une conférence d'Hubert Gauthier, directeur de la Fédération des Francophones Hors Québec [F.F.H.Q.]

Sutie à la présentation du conférencier par Mme Henriette Ricou, professeur au Collège Universitaire, Hubert nous exposa la situation des francophones hors du Québec telle que perçue à Ottawa à un nivseau politique. Il souligna l'attitude changeante de certains politiciens vis-à-vis la F.F.H.Q., attitude indiquant un intérêt grandissant pour cet organisme et une réalisation que ce mouvement est plus que les cris désespérés de quelques chevaliers sans peur, sans reproche et sans cause. Il mentionna aussi que tout organisme ne peut pas fonctionner sans fonds mais que la situation des francophones ne sera pas résolue à un niveau financier. Il faut que nos demandes soient autres que financières, qu'elles soient faites suite à l'organisation de différents comités culturels. Il s'agit de présenter et de faire fonctionner quelque chose de viable au sein du rouage gouvernemental. Il mentionna aussi la mise sur pied d'une stratégie vis-à-vis du gouvernement fédéral. Il refusa d'expliquer davantage la stratégie de la fédération disant qu'il ne fallait pas révéler notre jeu à l'opposition et que tout ceci se préciserait d'ici quelques mois.

Un autre détail qu'il a mentionné est que le rôle de la F.F.H.Q. n'est pas de venir chercher les problèmes chez les francophones. C'est à nous de se formuler des plans d'action, de se former des comités culturels.

Hubert Gauthier connaissant bien le milieu perçoit, le problème que ressentent les jeunes d'un certain âge face au fait français au Manitoba. Il souligna l'importance de l'incident de la brouette devant la Commission Pépin-Robarts, geste qui démontre un réveil et une prise de position vis-à-vis le problème des faits français. Somme toute, Hubert Gauthier n'est pas venu nous définir notre culture, mais bien nous exposer des faits concrets assaisonnés de quelques réflexions personnelles. Ce qu'il fit bien! M. A. Gaborieau, de la façon qu'il sait le faire, remercia le conférencier.

Normand Collet
Guy Lemoine

DITES LA VÉRITÉ, ROULETABILLE!

C'est avec grand plaisir que je me fais l'interprète de mon collègue Rouletabille au sujet d'un billet intitulé "Au choix", qu'il signa voici quelques temps. Billet qui a piqué au vif mes collègues journalistes de Radio-Canada, qui pensaient que leurs compétences étaient mises en cause par ce mystérieux Rouletabille. A tort.

Rouletabille affirme en effet avec force qu'il n'a jamais été dans ses intentions, même les plus folles, d'attaquer ses confrères. Je le connais bien. Il sait combien le métier de journaliste est difficile - on est si vite critiqué - pour ne pas lancer de telles allégations gratuites. Il regrette donc sincèrement la malheureuse équivoque provoquée sans malice aucune.

Et pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus de sa bonne foi, croix de bois, croix de fer, si Rouletabille ment, que j'aille en enfer.

Bernard Bocquel

P.S. Pour absolument éviter tout autre regrettable malentendu, je tiens à préciser tout de suite que je ne me raille de personne!

LETTRE AU PREMIER MINISTRE

Dans une lettre adressée au Premier ministre Trudeau en date du 17 janvier 1978, la Présidente générale de l'ACFO, madame Gisèle Richer lui demande une nouvelle intervention en faveur de l'unité nationale, cette fois auprès du Premier ministre de l'Ontario, monsieur Davis.

M. le Premier Ministre,

Nous avons suivi avec intérêt votre intervention auprès de la direction de la Sun Life afin de l'inciter à garder son siège social au Québec. Votre démarche en faveur de l'unité nationale et votre appel aux anglo-québécois de continuer à vivre au Québec sont hautement motivés.

Mes collègues de l'Association canadienne-française de l'Ontario me prient de vous inviter à faire une autre démarche, cette fois, auprès du Premier Ministre de l'Ontario, l'Honorable William Davis. Dans une lettre qu'il m'adressait le 15 décembre et dont j'inclus copie, M. Davis déclare, et je cite:

"Le gouvernement de l'Ontario n'a cependant pas l'intention, en ce moment, de prendre la moindre mesure visant à faire du français une langue officielle dans la province".

La décision du gouvernement de l'Ontario de ne pas reconnaître le français comme langue officielle est aussi préjudiciable pour l'unité nationale que le déménagement de la Sun Life.

En ce qui a trait à notre présence en Ontario, il y a belle lurette que nous aurions pu décider de partir; avec le traitement que nous recevons ici, nous n'avons guère de raisons d'y rester.

Nous sommes d'avis que vous vous devez d'intervenir vigoureusement et dans les plus brefs délais auprès de M. Davis afin de l'inciter à revenir sur sa décision.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente générale

Gisèle Richer

■




du 12 au 19 février 78

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

219, boul. Provencher
C.P. 10 Saint-Boniface R2H 3B5
Téléphone: 233-3460

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Festival du Voyageur 1978 sera, plus que jamais, une fête à laquelle la famille entière, en tant qu'unité, pourra participer.

Pour atteindre cet objectif, le Festival a mis sur pied une gamme impressionnante d'activités familiales. Vous pourrez, par exemple, déjeuner avec CKSB au C.C.P.S., diner et souper au Relais du Voyageur au CCFM, visiter le Parc du Voyageur ou un de nos quatre musées, et assister au Festival du Film Canadien au C.S.B. ensemble, et gratuitement.

Quant aux familles qui désirent y participer de manière plus active, le Festival les encourage à s'inscrire au Concours de Sculptures Sur Glace, ou à notre Randonnée de Ski de Fond, ou encore à nos Courses En Raquettes qui offrent, cette année, une "Marche en Famille" spéciale. De plus, le Parc du Voyageur verra, à chaque soir de 19h00 à 21h00, des "Activités Familiales". Celles-ci comprendront des danses en mocassins, patinage avec musique et divers mini-concours avec la collaboration du poste CKRC.

Le défilé du Voyageur reflétera bien ce thème familial puisqu'il y aura la Famille Allard de Saint-Boniface comme Maréchal honoraire. Cette famille, qui compte quinze enfants, descend directement de Jean-Baptiste Lagimodière, le premier voyageur à s'établir au Manitoba.

C'est donc un rendez-vous à la famille au complet que le Festival lance, du 12 au 19 février.

Parlons impôt

L'histoire veut que Barberousse ait éprouvé beaucoup de difficultés à découvrir le trésor qu'il cherchait parce qu'on lui volait toujours sa carte. Il aurait probablement échangé la seule jambe qui lui restait contre des indications correctes. Les contribuables canadiens ont beaucoup plus de chance que Barberousse, puisqu'ils possèdent l'un des meilleurs guides leur montrant comment épargner de l'argent sur leurs impôts.

Voulez-vous profiter de toutes les exemptions et déductions auxquelles vous avez droit? Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez réclamer?

Eh bien, Revenu Canada, Impôt a donc publié une brochure d'instructions facile à suivre qui vous indique comment remplir votre déclaration d'impôt de façon à ne payer que votre juste part de l'impôt fédéral et provincial. Tout contribuable au Canada peut obtenir cette brochure gratuitement. Il s'agit du *Guide d'impôt 1977* qui accompagne la déclaration d'impôt.

Voici de quelle façon le Guide peut vous aider:

Quel que soit le montant d'argent que vous avez gagné l'année dernière, vous n'êtes pas tenu de payer des impôts sur la totalité de ce montant. Il y a beaucoup d'exemptions et de déductions auxquelles vous avez droit, pour réduire votre revenu imposable et payer moins d'impôt.

Du seul fait que vous soyez contribuable, vous avez d'abord droit à une exemption personnelle de base de $2,270. Si vous êtes marié(e) et que vous êtes le soutien de votre conjoint, vous pouvez demander l'exemption de marié(e) de $1,990.

Vous avez droit à une exemption de $430 pour chaque enfant à charge de moins de 16 ans et de $780 pour les enfants de plus de 16 ans.

Vous avez également droit à une déduction de $250 à l'égard des dépenses relatives à un emploi, ainsi qu'à un certain montant des contributions versées dans les régimes enregistrés de retraite ou des fonds de pensions, des cotisations syndicales et des frais de scolarité si vous avez suivi des cours.

Si vous avez acheté des obligations d'épargne du Canada ou fait d'autres placements, accumulé des gains en capital imposables provenant de la vente de titres canadiens, ce revenu n'est pas imposable, à moins qu'il ne dépasse $1,000. Il s'agit ici de la déduction pour intérêts, dividendes et gains en capital.

Il est possible que vous puissiez réclamer des frais de garde d'enfants pouvant s'élever jusqu'à $1,000 par enfant si vous êtes mère et si vous travaillez, ou si vous êtes père et si votre épouse ne vit pas avec vous ou est malade.

Vous pouvez réclamer jusqu'à $1,000 à titre de déductions relatives au revenu tiré d'une pension concernant certains genres de pensions et vous pouvez verser jusqu'à $1,000 par année dans un régime enregistré d'épargne-logement sans avoir payer d'impôt sur ce montant.

Il existe beaucoup d'autres déductions et le Guide vous explique étape par étape comment remplir votre déclaration d'impôt de façon à réclamer toutes les déductions auxquelles vous avez droit.

En fait, certains contribuables réduisent de plus de la moitié le montant d'impôt qu'ils doivent payer, tout simplement en suivant le Guide.

Les vaisseaux de pirates ne sillonnent plus les sept mers et l'or qu'on cherchait a maintenant presque tout été découvert. Toutefois, un trésor peut prendre différentes formes et si vous suivez votre Guide d'impôt, vous avez de bonnes chances de découvrir bientôt dans votre boîte aux lettres un chèque en remboursement.

●

TRANSPORT CANADA

SOUMISSIONS

Avis de modification de l'appel d'offres

SOUMISSIONS SCELLEES devant être soumises avant 15h, heure normale du Centre, le 17 février 1978, pour l'affermage de terres agricoles à l'aéroport international de Winnipeg.

On peut se procurer les plans, devis et documents contractuels en en faisant la demande à Transports Canada, Agent régional des approvisionnements, 6e étage, 125, rue Garry, C.P. 8550, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P6.

Les soumissions doivent être adressées sur les formules fournies par Transports Canada.

D.A. Lane
Administrateur,
Région du Centre
Administrateur des Transports aériens du Canada.

LA CUISINE DE CHEZ-NOUS

SOUPE AUX POIS CANADIENNE

2 tasses de pois
2 pintes d'eau froide
1 oignon émincé
¼ ou ½ livre de lard salé
1 c. à table de persil haché
ou
½ c. à thé de sauge
ou
1 c. à table d'herbes salées

Trier, laver et faire tremper les pois dans de l'eau froide toute la nuit. Le lendemain cuire dans la même eau en y ajoutant l'oignon, le lard salé et les assaisonnements; couvrir et laisser mijoter 3 à 4 heures. Ajouter du sel et du poivre au goût. Cette quantité sert de 8 à 10 personnes.

N.B. Si le lard est très salé, le mettre dans de l'eau froide et laisser bouillir 5 minutes. Enlever l'eau. Répéter l'opération si nécessaire.

TOURTIÈRE

1 petit oignon haché
1½ livre de lard haché, plutôt maigre
1 c. à thé de sel
¼ tasse d'eau
½ c. à thé de sauge
pâte à tarte

Mélanger tous les ingrédients et cuire 25 minutes. Laisser refroidir. Mettre dans une croûte de tarte, recouvrir de pâte, cuire à 450oF. pendant 15 minutes. Baisser la température à 350oF. et faire cuire encore 10 à 15 minutes. (Sert 6 personnes).

CRETONS FRANÇAIS

1½ livre de panne coupée en petits dés
3 livres de maigre de porc haché
3 gros oignons
1 c. à table de sel
½ c. à thé de poivre
1 c. à table de cannelle
1 c. à table de clou de girofle
1 c. à thé d'épices mélangées
½ tasse de panure, chapelure ou de biscuits soda écrasés

Mettre la panne dans un chaudron de fer et laisser cuire sans couvrir jusqu'à ce que le tout soit bien croustillant. Ajouter le porc haché, les oignons. Laisser cuire jusqu'à ce que la viande soit bien cuite. Brasser assez souvent pour empêcher de brûler. Retirer du feu, ajouter les épices et la panure et mettre dans des petits moules passés à l'eau froide et laisser prendre. Servir avec du pain blanc, brun ou de seigle.

RAGOUT DE BOULETTES

1 petit oignon haché
1 c. à thé de lard fondu
2 livres de lard haché
1 branche de céleri coupé en dés
½ c. à thé d'épices mélangées, cannelle, clou de girofle
4 tasses de bouillon de viande
farine grillée
sel et poivre

Dorer l'oignon dans le lard fondu. Ajouter à la viande hachée, avec le céleri et les assaisonnements. Former des boulettes de 1½ pouce de diamètre. Fariner les boulettes. Mettre dans le bouillon de viande chaud et laisser mijoter 1 heure. Epaissir la sauce de la farine grillée. (Sert 8 personnes).

TARTE AU SUCRE

Couvrir une assiette à tarte avec une abaisse de pâte (Pâte à tarte). Mélanger du sucre brun et du sucre d'érable et en mettre trois-quart de pouce dans la tarte. Sur le dessus ajouter 3 c. à table de lait riche ou de crème. Parsemer de noisettes de beurre. On peut si on le désire ajouter une pincée de muscade ou de cannelle. Couvrir avec des bandelettes de pâte et cuire dans un fourneau de 400oF. Servir avec de la crème si on le désire.

GRANDS-PERES

2 tasses de sirop d'érable
2 tasses d'eau
2 tasses de farine à pâtisserie
4 c. à thé de poudre à pâte
1 c. à thé de sel
2 c. à table de graisse ou de beurre
3/4 de tasse de lait

Mélanger le sirop d'érable et l'eau dans un grand chaudron muni d'un couvercle qui s'ajuste bien. Amener au point d'ébullition. Mesurer et sasser la farine. Ajouter la poudre à pâte et le sel. Faire entrer la graisse ou le beurre. Ajouter le lait tout à la fois et brasser juste assez pour mélanger. Laisser tomber par cuillérée dans le sirop bouillant. Couvrir le chaudron. Cuire 20 minutes sans enlever le couvercle. (Sert 6 portions).

PERSPECTIVES ALIMENTAIRES '78

Les économistes d'Agriculture Canada ont consulté leur boule de cristal pour la conférence des Perspectives alimentaires, tenue récemment à Ottawa. Cette conférence portait sur les approvisionnements et les prix pour 1978. Voici un résumé de leurs prédictions.

Considérons viande, volaille et oeufs pour commencer. Le prix du **boeuf** sera probablement plus élevé, dû à une diminution de la quantité disponible au cours du premier semestre '78 et à la dévaluation du dollar canadien. Cependant, les approvisionnements de **porc** seront meilleurs; il y aura plus de porc disponible grâce aux bas prix des provendes. On prévoit une augmentation de la production de six à huit pour-cent au cours des premiers six mois de '78, et une augmentation plus prononcée durant la deuxième partie de l'année.

Ce qui devrait faire diminuer les prix pour les consommateurs. Puisque les stocks canadiens de viande d'agneaux seront moins élevés en '78, on peut s'attendre à ce que les prix restent élevés. En outre, il faut prévoir une hausse de prix de la viande importée car le nombre d'animaux dans les troupeaux d'Australie et de Nouvelle-Zélande a baissé.

Plus de repas pourraient être planifiés autour de la volaille cette année puisque les approvisionnements seront plus abondants. La consommation de poulet pourrait augmenter d'environ 4% en 1978. Toutefois, ce chiffre pourrait être dépassé, si les ventes à prix spéciaux sont très nombreuses. Les prix des poulets à griller seront moins élevés, en tenant compte de la réduction du coût des aliments de la volaille. La production de dindon va diminuer en '78. En prévision de reports élevés, l'Office canadien de commercialisation du dindon a réduit le contingent national pour cette année.

Pour ce qui est des **oeufs**, la production et les prix aux producteurs sont contrôlés par l'OCCO, l'Office canadien de commercialisation des oeufs. On prévoit des prix à la production moins élevés qu'en '77, si le coût des poules pondeuses, engraissées avec des aliments moins chers, est réduit.

Si on se tourne vers les **produits laitiers**, la plupart semblent couler à flots. Les ventes de lait de consommation devraient augmenter de 1, 5 à deux pour-cent et les prix à la production devraient être à la hausse aussi. La consommation de fromage cheddar, des autres fromages de lait entier et du fromage cottage augmentera, de même que la production. La production de crème glacée devrait augmenter légèrement et celle de yogourt considérablement. Cependant, la consommation de beurre est en baisse et par conséquent, la production sera moindre en '78. On prévoit une légère augmentation des prix de presque tous les produits laitiers.

Compte tenue de la récolte moyenne de **pommes** (suite au temps pluvieux de l'automne), et de l'accroissement de la demande d'outremer, de concert avec la variation du taux de change de notre dollar, les prix devraient dépasser légèrement ceux de l'an dernier. Les approvisionnements de **fruits en conserve** sont suffisants et les prix devraient demeurer soutenus ou légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière. Les ventes de **fruits tendres de verger** (abricots, cerises, pêches, poires, prunes et prunes à pruneaux) devraient augmenter.

En ce qui concerne les légumes, la consommation de pommes de terre transformées devraient continuer de s'accroître, et le marché en frais de régresser. Etant donné la production presque record de pommes de terre en Amérique du Nord, les prix seront nettement inférieurs à ceux de l'an dernier. Les prix des légumes frais, surtout ceux importés, seront quelque peu supérieurs à ceux de l'an dernier, à cause de la variation du taux de change du dollar canadien. Toutefois, les prix de gros des légumes congelés et en conserve n'augmenteront probablement pas de façon sensible.

Terminons sur une note sucrée. Les ventes de miel, de même que les prix, seront supérieurs à ceux de l'année dernière, à cause de l'accroissement de la demande. Le sirop d'érable est toujours aussi populaire; la production a dépassé de six pour-cent les chiffres de l'année précédente. Les prix demeureront probablement fermes, puisque la demande est supérieure à l'offre.

Les conseillères en alimentation d'Agriculture Canada espèrent vous avoir donné un aperçu de ce que sera '78.

de ci, de ça...

S.C.H.L.- Le ministre des Affaires urbaines, l'honorable André Ouellet, a annoncé aujourd'hui l'approbation de prêts d'un montant de $3,004,371.00, consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de financer la construction de cinq ensembles familiaux à Winnipeg... y inclus un immeuble sans ascenseur de dix-huit logements qui sera construit grâce à un prêt de $518,513.00 à Saint-Boniface, à l'angle des rues Taché et Notre-Dame.

*** ***** ***

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOSIFS.- A compter du 31 mars 1978, toute personne possédant des explosifs et ou désirant s'en procurer devra détenir un permis d'achat et de possession. Ce permis sera valable pour une période maximum de 90 jours et autorisera l'achat d'au plus trois caisses d'explosifs et de 100 détonateurs.

*** ***** ***

"RECORDS DU CINÉMA CANADIEN".- Selon la Société de Développement de l'Industrie Cinématographique Canadienne (SDICC), le cinéma canadien ne s'est jamais si bien porté que dans la période d'avril 1976 à fin-mars 1977: jamais encore, en effet, autant de films canadiens ne furent présentés dans autant de salles canadiennes. Au cours de ces douze mois, le public a pu assister au lancement de 21 nouveaux longs métrages Canadiens financés par la Société.

*** ***** ***

CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ.- Durant "le mois de la sécurité routière", le Conseil renseignera le public sur les multiples aspects de la sécurité routière. Il diffusera de nombreuses brochures sur la circulation en général, le Code de la route, la conduite préventive, le perfectionnement des routiers et l'entretien préventif des véhicules. La campagne s'adressera aux conducteurs, aux piétons et aux passagers.

*** ***** ***

COURSES DE CHEVAUX.- Les courses de chevaux au cours desquelles se fait le pari mutuel constituent le spectacle le plus populaire au Canada. L'assistance générale était en hausse en 1977 (13,381,173 comparativement à 12,819,540 pour l'année précédente).

*** ***** ***

CANADIENS DE NAISSANCE.- *L'initiation* qui devait avoir lieu au 614 rue des Meurons, le 10 janvier 1978, a été remise au mardi 14 mars 1978.

*** ***** ***

FRANCE.- Une enquête révèle que dans l'usage que les Français font de leurs loisirs, l'écoute de la musique enregistrée passe avant la lecture, le bricolage et même l'automobile.

*** ***** ***

LA BANQUE D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION - Créé il y a quelques années, le Service de réutilisation hors-antenne de la Société Radio-Canada permet aux individus ou groupements communautaires intéressés d'emprunter, voire même d'acheter, un certain nombre d'émissions de télévision.

La distribution des émissions est assurée par les bureaux de l'Office National du Film à travers le pays et c'est à ces bureaux également que vous pouvez vous adresser pour recevoir le nouveau catalogue des émissions disponibles que viennent de publier conjointement l'Office National du Film et la Société Radio-Canada.

*** ***** ***

À LA GALERIE DES ARTS - A la Galerie 2, il y a actuellement une exposition d'art décoratif provenant exclusivement des collections de la Galerie des Arts. Cette exposition comprend quatre parties distinctes: verrerie, porcelaine, argenterie et meubles. Les articles exposés proviennent de plusieurs pays, le Canada, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne et l'ancienne Rome. L'exposition est ouverte au public jusqu'au 9 avril.

*** ***** ***

HATHA YOGA TEACHER ASSOCIATION OF WINNIPEG - Diane Lemoine, membre de l'exécutif de cette association, fait savoir aux adeptes du Yoga que la prochaine réunion aura lieu le 11 février au "Central Y.M.C.A.". On s'attend à la visite cette année d'un disciple de BKS, IYENGAR, auteur du livre "Light on Yoga" et du Swami Satchidananda, auteur du livre "Integral Hatha Yoga". Renseignez-vous au 256-1743.

*** ***** ***

MANCHESTER.- Au New Hampshire, un homme accusé d'avoir frappé un policier, a également frappé le juge qui venait de le condamner à six mois de prison...

*** ***** ***

1,2,3,4,5,6,7: choisissez vos films

A la demande de plusieurs intéressés au cinéma, nous reprenons, dans la mesure du possible, la publication de la revue des films à l'affiche des nos salles de cinéma. Nous ferons de même, pour l'instant, pour les films à l'affiche de CBWFT.

Les critiques à la Télé sont préparées par une équipe spécialisée de l'Office *national* des Communications sociales. Elles comporteront le pays d'origine du film, son réalisateur, le thème de son contenu, une évaluation artistique et morale, en ajoutant à quel public le film convient d'abord; *enfant: E; adolescents; Ado.* Détails à titre d'information se termineront par un chiffre référant à sa valeur artistique comme suit: (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Pour tous les détails, l'on peut référer à l'Office *diocésain* des Communications sociales en composant 247-9851, poste 55.

FILMS A CBWFT (du 3 au 10 février)

3 février 1978

"LES AVENTURES DE RABBI JACOB", Fr. Comédie de G. Oury avec Louis de Funès. Un homme d'affaires irritable doit se déguiser en rabbin juif pour échapper à des agents secrets arabes. - Ensemble bien fignolé. Rythme trépidant. Gags nombreux. Bonne interprétation de L. de Funès. - E. (4)

"LA LEGION DES DAMNES", It. Drame de guerre de U. Lenzi. - A la veille du débarquement, des commandos entreprennent de détruire un canon allemand sur la côte normande. - Travail honnête d'un réalisateur moyennement adroit. Nombreuses invraisemblances. Interprètes consciencieux. - A (5)

4 février 1978

"LE TOUR DU MONDE DES AMOUREUX DE PEYNET". Ce film raconte l'histoire de Valentin et Valentine qui, après un accident, se retrouvent aux portes du ciel. On leur donne la permission de retourner sur la terre. - E (4)

"LA LEGENDE DE JESSE JAMES", E.U. Western de P. Kaufman. - Les circonstances entourant l'attaque d'une banque du Minnesota par la bande de Jesse James. - Approche réaliste des faits. Mise en scène vivante. Touches originales. Très bons interprètes. - A (4)

"PAS D'AMOUR POUR JOHNNY", G.B. Drame de R. Thomas. - Un politicien est partagé entre sa vie sentimentale mouvementée et sa carrière. - Sujet mal exploité. Histoire pénible et superficielle. Interprètes de talent. - A (5)

5 février 1978

"LA CHIENNE", Fr. Drame de J. Renoir avec Michel Simon. - Les déboires d'un petit employé mal marié qui s'éprend d'une fille légère. - Oeuvre représentative du style original de Renoir. Réalisme nuancé par une poésie douce-amère. Interprétation savoureuse. - A (2)

6 février 1978

"LE FUSIL CHARGE", Fr. Drame de moeurs de Carlo Lombardini. - A son retour en Sardaigne après des études en Angleterre, Césare, fils d'un riche propriétaire, découvrant que la région vit dans la terreur, organise alors une expédition pour faire l'assaut. - Un western à l'européenne. En dépit de légères maladresses, l'ensemble suscite un intérêt certain. Assez original. Le récit se situe dans un contexte de moeurs rudes et violentes. - A (4)

"A BOUT PORTANT", E.U. Drame policier de D. Siegel. - Surpris de l'attitude d'une de leurs victimes devant la mort, deux tueurs à gage entreprennent une enquête sur son passé. - Mise en scène vigoureuse. Rythme rapide. Interprétation dans la note. - A (4)

7 février 1978

"X-3 AGENT SPECIAL", Br. Comédie de Ralph Thomas. - Un jeune romancier Nicholas Whistler, est envoyé en Tchécoslovaquie pour le compte d'une compagnie. En fait, il a été enrôlé, sans le savoir, dans les services secrets britanniques pour servir d'agent de liaison. - Malgré le ton de parodie, la légèreté de conduite du héros et des tenues suggestives motivent des réserves. - A (5)

"CHOC", E.U. Drame de M. Le Roy. - La femme d'un psychiatre croit avoir tué un homme. - Intrigue fabriquée. Mise en scène habile mais conventionnelle. Interprétation inégale. - A (5)

8 février 1978

"RENDEZ-VOUS A BRAY", Fr. Drame poétique de A. Delvaux. - Dans une ville isolée, un jeune musicien attend un ami qui lui a donné rendez-vous. - Enigmatique et fascinant. Heureux amalgame de la musique et des images. Mise en scène raffinée. Interprétation grave et réservée. - A (2)

9 février 1978

"L'AUVERGNAT ET L'AUTOBUS", Fr. Comédie réalisée par Guy Lefranc. - Un paysan auvergnat, se rendant à Strasbourg pour recueillir un héritage, s'émerveille du rendement pécuniaire de l'autobus et obtient du receveur qu'il lui vende le véhicule. - Cette comédie où un naïf est victime de la cupidité de son entourage constitue un divertissement de bon aloi. - Ado (5)

"ALERTE A LA BOMBE", E.U. Drame de John Guillermin. - Sur un avion se dirigeant vers Minneapolis, le pilote reçoit un message lui ordonnant de détourner l'appareil vers l'aéroport d'Anchorage en Alaska sous menace d'explosion. - Un sujet d'actualité. Adroitement conduit. On s'emploie à sauver les vies de diverses personnes mises en danger par un déséquilibré. Le sujet donne lieu à quelques violences. - Ado (4)

"SANS ISSUE", épisode de la série "Banacek", E.U. Drame policier de R. T. Heffron. Des titres de grande valeur sont volés dans les coffres d'une compagnie qui s'apprête à acheter une chaîne de restaurants. Intrigue compliquée d'un intérêt inégal. Mise en scène convenable. Jeu satisfaisant des interprètes. - A (5)

"AILLEURS L'HERBE EST PLUS VERTE", E.U. Comédie de moeurs de S. Donen. - La femme d'un châtelain anglais est momentanément troublée par les avances d'un Américain. - Dialogues brillants. Mise en scène élégante. Rythme alerte. Bons interprètes. - A (4)

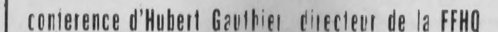
10 février 1978

"ETRANGES COMPAGNONS DE LIT", E.U. Comédie de M. Frank. - Au cours d'un voyage d'affaires, un homme renoue avec sa femme dont il s'était séparé. - Gags savoureux habilement exploités. Mise en scène de métier. Jeu animé des interprètes. - A (4)

"LES NOVICES", Fr. Comédie de G. Casaril. - Une novice qui s'est enfuie de son couvent est recueillie par une fille de joie. - Manque total de psychologie, de logique et de finesse. Effets faciles et racoleurs. Personnages mal définis. Interprétation moyenne. Ton de loufoquerie vulgaire. - A (6)

Note: Savez-vous que tous les samedis à 15h30, dans le cadre de CINEMA-JEUNESSE, CBWFT offre aux jeunes des films de qualité?

L'OFFICE DES COMMUNICATIONS SOCIALES
Maria Prenovault, s.n.j.m.
Directrice



CONDAMNÉ À CONVAINCRE

Nous sommes toujours obligés de nous battre. Il faut vivre comme des hors-la-loi. Sortons de la clandestinité! Il s'agit de tenir les troupes ensemble. Un projet qui n'a pas été sans embuscades... Non, ces propos ne s'adressent pas à de quelconques rebelles en guerre. Ils sont destinés aux francophones hors Québec et formulés par Hubert Gauthier, le directeur général de la FFHQ, de la Fédération des Francophones Hors Québec.

Dans ses grandes lignes, M. Gauthier a repris à Gimli le discours prononcé peu avant au Collège de Saint-Boniface. Comme il tenait à le préciser d'entrée de jeu, il n'était pas question d'entamer une discussion abstraite sur la francophonie. Alors effectivement, rien de plus concret que d'aborder le problème de l'assimilation psychologique. Certainement la plus insidieuse, si l'on en juge par des remarques comme: "je suis tanné de discuter pour aboutir à rien" ou encore "je ne comprends plus rien". Les francophones hors Québec, souligne Hubert Gauthier vivent à contre-courant et sont véritablement traités comme des étrangers. Alors, ne voulant pas vivre dans une sorte d'anormalité, le francophone glisse vers l'anglais.

PAS DE DEMI-MESURE

Cette forme pernicieuse d'assimilation liée aux autres facteurs, fait que les francophones n'ont maintenant plus le choix, et doivent regarder en face la vraie situation. "Fini l'ère de la tranquillité", affirme le directeur général de la FFHQ et ajoute: "on n'accepte plus les demi-mesures." Il est incontestable que la publication du document "Les héritiers de Lord Durham" a contribué à faire parler de la situation des francophones hors Québec. De même cette situation a pu être améliorée grâce aux subventions. Toutefois Hubert Gauthier reconnait volontiers que l'argent est loin de régler tous les problèmes, et qu'il constitue parfois un facteur de division. Selon lui, une partie de la solution réside dans une politique de développement des communautés. Car il faut se donner les moyens institutionnels. Seulement comment la FFHQ peut-elle faire pression pour obtenir ce qu'elle demande?

Il semblerait que la Fédération dispose d'une stratégie, qu'elle mettra en oeuvre lors des prochaines élections fédérales. Son directeur général reste évasif quant aux moyens qui seront utilisés. Il se cantonne pour l'intant dans des déclarations d'ordre général, comme: "il faut que les politiciens travaillent pour nos affaires". "Nous allons obliger les politiciens à s'engager en nous embarquant dans les cycles électoraux". Pour des raisons fort compréhensibles, Hubert Gauthier ne dévoile pas la tactique adoptée. Et il est à souhaiter pour tous les francophones hors Québec que la stratégie employée sera efficace. Mais il ne faudrait pas non plus perdre de vue que même si les politiciens sont convaincus, la partie ne sera pas tout à fait gagnée. Il restera à convaincre tous les francophones qui sont encore dans le doute. Ceux qui disent par exemple: "Moi, j'aimerais être moitié francophone et moitié anglophone". Hubert Gauthier est condamné à convaincre tout le monde.

BB

Des écoles unilingues communautaires

Le Franco-Albertain prend une position nette et précise: l'école française.

L'ACFA a adopté un plan d'action pour la promotion du libre choix pour tout Albertain à l'enseignement en français, ou en anglais. Depuis août dernier, un coordonnateur en éducation travaille à la réalisation de ce plan. Les animateurs de l'Association donnent priorité à l'éducation. Des comités et des sous-comités en éducation sont constitués un peu partout dans la province. Les problèmes se précisent de plus en plus et les solutions deviennent de plus en plus évidentes.

La plupart des écoles bilingues actuelles ont les symptômes d'une maladie qui s'appelle "bilingue". Tel que démontré à l'échelle nationale, les écoles bilingues sont des lieux d'assimilation. Les étudiants parlent pour la plupart du temps en anglais entre eux. Les enseignants s'adressent très souvent en anglais à leurs élèves, et ce même dans les *salles de cours. Les étudiants et les enseignants sont plongés dans un vide* linguistique et culturel dès qu'ils franchissent le seuil de la porte de l'école, quand ce n'est pas avant. L'usage du français à la maison s'estompe continuellement.

Si l'école bilingue manufacture des "produits" unilingues anglophones, avec une faible maîtrise de la langue française, il faut donc des écoles de tous les niveaux où tout se fera en français, à l'exception de l'enseignement de l'anglais. C'est clair comme de l'eau de source au soleil grec. Mais que vaudrait des écoles unilingues françaises qui ne prendraient pas un rôle de direction dans leur communauté afin d'assurer un milieu *francophone aux étudiants, aux enseignants, aux parents et au public en général?* Moins que rien, car de telles écoles seraient comme des poissons dans le désert. Elles produiraient des personnes compétentes en français pour les abandonner à un milieu dont le vide linguistique et culturel serait l'étiquette.

Les seules écoles (bilingues) qui peuvent avoir du sens sont les écoles unilingues françaises et communautaires. Des écoles communautaires ce sont des écoles qui présentent des activités para-scolaires pour ses étudiants, pour ses enseignants et pour son personnel administratif. Ce sont des écoles qui, par exemple, offrent des cours en français (pas seulement des cours de français) pour tous *les goûts et pour tous les âges. Ce sont des écoles qui débordent des murs de l'école* et qui s'affirment comme le coeur de leur communauté.

Si l'éducation et l'instruction en français doivent être la priorité de tout plan d'ensemble en milieu minoritaire, alors l'école doit être unilingue française et communautaire. A moins que l'on veuille absolument préconiser des écoles bilingues qui seront de plus en plus des vides pour la langue et la culture des francophones, et qui baigneront de plus en plus dans un désert linguistique et culturel.

Gaëtan Tremblay
Editorialiste



LA VÉRITÉ

C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. (Romains 5, v. 12).

"LA MÉGÈRE APPRIVOISÉE" AU COLLEGE

On s'est laissé séduire



Vincent Dureault et Béatrice Provencher. Le dompteur et sa mégère. Tour à tour simples, terribles....

Il fallait tenir le pari. Vouloir monter "La mégère apprivoisée" de William Shakespeare sur la scène du Collège de Saint-Boniface apparaissait pour certains comme une entreprise trop ambitieuse. En effet, le projet nécessitait la participation de 20 acteurs, tous amateurs, et bien sûr de toute une armée de bénévoles pour s'occuper des problèmes techniques. Car n'oublions par exemple pas q'il y a eu 17 changements de décors. Non seulement le pari a été honorablement tenu, mais il a bel et bien été gagné. Dans son ensemble, le spectacle fut réussi.

"La mégère apprivoisée" a été écrite à l'époque de la jeunesse de Shakespeare, à l'époque des comédies légères. L'auteur sait être tour à tour simple, terrible, railleur, passionné, exprimant toutes les passions. Béatrice Provencher dans le rôle de la mégère et Vincent Dureault dans celui du dompteur-de-mégère ont parfaitement su s'adapter au ton de Shakespeare, et mettre en valeur toutes les multiples facettes de leur personnage.

On pense en particulier à une des plus belles scènes, celle de la première rencontre entre le galant Pettruchio, magistralement interprété par Vincent Dureault et la terrible mégère, merveilleusement incarnée par Béatrice Provencher. Dommage que l'on ne puisse vraiment croire, en 1978, à la manière dont s'opéra le domptage et la séduction. Les mentalités ont bien trop changé depuis 1593. L'adaptation française ainsi que la mise en scène est signée Charles Bolster, professeur au Collège. Sans nul doute faut-il aussi rendre justice aux autres acteurs, qui pour la plupart se sont fort bien acquittés de leur tâche. Mais qu'ils nous le pardonnent, ce sont la mégère et son dompteur, Béatrice et Vincent, qui ont véritablement donné une vie à la pièce.

b.b.





.... railleurs, passionnés.

Projet "VIENS JOUER"

La tournée de "Marlot dans les merveilles" étant à peine terminée, que le Cercle Molière continue l'animation *auprès de la jeunesse* avec son projet "Viens jouer".

Depuis le 19 janvier, en effet, Jean-Guy Roy et François Coquereau, du C.M., font une tournée des écoles franco-manitobaines, présentant aux élèves de la quatrième à la septième année ce projet mis sur pied en collaboration avec le Bureau de l'éducation française. D'ici le 23 mars, MM. Roy et Coquereau auront visité 17 écoles, animant quelques 25 sessions pour environ 1,500 élèves.

L'atelier "Viens jouer" a pour but de stimuler l'expression, la créativité, l'autonomie et la socialisation des participants sous la forme d'un "grand jeu" faisant appel à la mémoire sensorielle et par l'imitation des autres, voire la perception qu'ont les jeunes des adultes et des autres enfants.

Il ne s'agit donc pas ici de **former** des comédiens ou des gens de théâtre, non plus que de préparer les *participants à une représentation*. Ils n'ont pas à se donner en spectacle, mais bien à s'amuser, **jouer** au moyen d'activités individuelles et collectives, verbales et non verbales.

Quand au rôle des animateurs, il se définit ainsi: tenir compte des moyens naturels d'expression des enfants et leur servir de guide en les aidant à développer, au cours de "jeu", leur capacité d'attention, leur sens de l'observation et une conscientisation de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ressentent, enrichissant ainsi leur expression et la rendant plus vraie. Les animateurs seront donc des **guides** plutôt que des **directeurs**.

Ils utiliseront quatre moyens d'expression dont les enfants se servent naturellement dans leurs jeux.



Au début d'une session de "Viens jouer", celle-ci à l'école Taché, Jean-Guy Roy explique aux élèves le déroulement. A noter les petits tapis sur lesquels se trouvent les jeunes. Durant la première partie, ces tapis délimitent l'aire de jeu. Après quelques exercices de détente, le participant aura à choisir un sentiment et à penser à une façon de dire son nom et de se présenter aux autres en utilisant ce sentiment.

a) Prise de conscience du corps et de ses possibilités

b) De mémoire sensorielle (en rapport avec les sens)

c) De mémoire sensorielle (en rapport avec les sentiments déjà vécus)

d) De perception des autres enfants et des adultes de leur entourage

"Viens jouer" est un atelier mis au point pour permettre à un très grand nombre d'enfants de s'exprimer à l'intérieur d'un groupe donné et de créer collectivement tout en respectant l'autonomie de chacun. C'est aussi un moyen d'initier un grand nombre d'enfants à l'expression dramatique. Dans cet atelier, l'animateur énonce des consignes de jeu, ouvre des pistes à partir desquelles les enfants décident librement de jouer ou de ne pas jouer, de verbaliser ou de ne pas verbaliser leurs expériences avec le voisin.

L'expression dramatique sert d'apprentissage à l'enfant, lui apprend à s'adapter aux différents groupes sociaux, à se transformer, à réagir aux autres individus, à prendre conscience de la place qui lui revient dans le milieu où il vit, et surtout, à mieux connaître ceux qui l'entourent. Ca lui permet d'extérioriser son monde intérieur, d'intérioriser les modèles sociaux existants, et de saisir ainsi les rapports de force qui régissent notre société, en un mot, de se conscientiser.

Ce fait, d'exprimer en toute confiance ce qu'il voit, ce qu'il ressent et ce qu'il pense, et d'être confronté à d'autres enfants l'amène à ne plus subir passivement les gestes des autres, à réaliser et à répondre de manière personnelle aux autres. L'enfant expérimente ainsi les processus de changement à l'intérieur d'une petite collectivité.





DIMENSION "J"
GRAND SPÉCIAL: SKI ALPIN
À LA MONTAGNE



Lundi à 19h30



Samedi à 18h00: Génies en herbe





Soutenez nos jeunes candidats.

Améliorez vos connaissances - Regardez Genies en Herbe, une émission animée par Pierre D'Auteuil et réalisée par Marie Benoist-Martin.

ICI AILLEURS - SAMEDI à 18h35

CENTRE CULTUREL SERVICE ESSENTIEL?



François Savoie

En raison du facteur d'assimilation des francophones hors Québec, comment le CCFM peut-il influencer le cours des événements? Quelles sont les habitudes culturelles des Franco-Manitobains? La programmation du CCFM répond-elle à leurs besoins?

Quel est son impact au sein de la minorité Franco-Manitobaine?

La crise du CCFM reflète-t-elle la condition politique et sociale des Francophones hors Québec? Est-elle symptomatique de plus graves problèmes?

C'est à toutes ces questions et à d'autres qu'essaiera de répondre l'émission ICI AILLEURS, avec, tout d'abord, une mise au point historique de la culture canadienne française dans l'Ouest, en se référant au dossier Les Héritiers de Lord Durham, et avec des interviews de Messieurs Trudeau, Pepin, Robarts, Joseph Guay, ministre des Revenus, des responsables d'organismes franco-manitobains, des historiens, des sociologues et des gens de la rue.

Animation: Michel Desgagné
Réal.: François Savoie

HEBDO - Dimanche à 19h00

François Savoie, le réalisateur et Maurice Auger, vous proposeront:
- *une reprise partielle de l'émission Ici Ailleurs sur Le Centre Culturel*
- *un bilan du Colloque Culturel qui s'est tenu à Gimli les 25, 26 et 27 février.*

Nous vous prions de noter que dans le numéro précédent, il fallait lire **Union Nationale Métisse Saint-Joseph du Manitoba** et non pas l'Union Nationale des Métis de Saint-Joseph.

Lundi à 19:30

GRAND SPECIAL: SKI ALPIN A LA MONTAGNE

Dans le cadre de l'émission DIMENSION J

DIMENSION J revient et débute bien en proposant une émission d'une heure sur **les compétitions de ski alpin** qui se sont déroulées en janvier dernier à La Montagne.

Plus de 40 jeunes, venant des 4 coins de la province ont participé à cette rencontre, avec un enthousiasme indescriptible.

Vous verrez leurs exploits, vous applaudirez les gagnants, vous assisterez à des démonstrations de ski exécutées par des professionnels, manitobains. La réalisation de cette émission est signée: **Marcel Collet.**





LES COQUELUCHES PARTICIPERONT AU FESTIVAL DU VOYAGEUR



Du 13 au 17 février, tous les jours à 11h30, l'émission **Les Coqueluches** sera réalisée au Centre Culturel, salle Pauline Boutal.

Chaque jour, l'émission portera sur un thème particulier et recevra des invités manitobains et québécois.

LUNDI: LANCEMENT DE LA SEMAINE DES COQUELUCHES À WINNIPEG.
C'est une réalisation de Marcel Collet. On verra les Coqueluches dans les différentes activités auxquelles ils auront participé pendant la fin de semaine.

Seront invités: David Dandonneau, Mona Gauthier, André Gagnon, Nicole Brémault, Le Voyageur, le Président du Festival et la Reine du Festival.

MARDI: L'ÂGE D'OR ET LA SAINT VALENTIN.
Invités: André Major, Pierrette Lachance, Véronique Béliveau et Marc Fredette.

MERCREDI: Thème: général.
Invités: Pat Joyal, Lucille Hémon, Carol Cloutier et Steve Fiset.

JEUDI: LES JEUNES.
Invités: Hubert Fouasse, (le chanteur des Louis Boys), Suzanne Jeanson, Daniel Lavoie.

VENDREDI: LA VIE DE LA RIVIÈRE ROUGE: LES MÉTIS.
Invités: Claude Philippe, Gerry et Ziz, Marcel Meilleur, les Gais Manitobains, Armand Normand et Lucien Létourneau.

(La liste n'est pas encore complète).

Les laissez-passer sont à présent disponibles à Radio Canada: 775-8351 - Poste 249. Il sera alloué 2 billets par personne et pour une émission seulement. Aucun laissez-passer ne sera envoyé par la poste.



QUAND J'ÉCOUTE, J'ÉCOUTE CKSB-1050

TOUT LE MONDE EST INVITÉ A VENIR RIGOLER ET ÇA...GRATUITEMENT

RADIO-CANADA - CBWFT et CKSB - lance un grand défi à la Brigade de la Rivière-Rouge (partisans du Festival du Voyageur) à une joute de ballon-balai, le jeudi 9 février à 20h.30, au Centre Récréatif Notre-Dame situé aux intersections de l'avenue Cathédrale et rue Saint-Jean-Baptiste.



François Riopel [CBWFT] *Marcel Gauthier* [CKSB]

Comme le Festival du Voyageur approche à grand pas, nous avons cru bon vous offrir un avant-goût, avec les bons gars et bonnes filles... de la radio et de la télé. Nos deux chroniqueurs sportifs Marcel Gauthier (**CKSB**) ainsi que François Riopel (**CBWFT**) vous présenteront une chronique tout à fait spéciale. Equipés jusqu'aux dents, ils vous montreront, dans la pratique, leur savoir-faire. Bien entendu, nous les appuierons puisqu'ils ne peuvent rien sans une bonne équipe...celle de **RADIO-CANADA**!

EN DIRECT SUR VOS ECRANS CETTE SEMAINE

CBUFT

SAMEDI

4 février

9:00 HEIDI
"Une leçon de bonnes manières".
9:30 WICKIE
"Au secours de Baltar"
10:00 TEMPOREL
"Les Roues noires".
10:30 JOE LE FUGITIF
"La Cachette".
11:00 ES-TU D'ACCORD?
11:30 TELEJEANS
Début.
12:00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE
Animateur: Jean-Marc Poliquin.
13:00 SPORTHEQUE
Compétitions olympiques. "Basket-ball" (dernière de 3).
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
Minou Petrowski interviewe Suzanne Masson, secrétaire de la Régie de l'assurance-automobile du Québec. - "La Myélo-méningocèle" ou lésion de la colonne vertébrale chez le nouveau-né.
15:00 DEFI
"Saïgon". Au Vietnam du Sud où la guerre a mutiplié le nombre des handicapés, la physiothérapie est pratiquement inconnue. Invitée: Nicole Charlebois, physiothérapeute.
15:30 CINE-JEUNESSE
Le Tour du monde des amoureux de Peynet. Film d'animation réalisé par Cesare Perfetto. Après un accident. Valentin et Valentine se retrouvent aux portes du ciel. Ils retournent sur terre et font un voyage autour du monde à diverses époques (It. 74)
17:00 BAGATELLE
18:00 GENIES EN HERBE
Lorette vs Somerset
18:30 TELEJOURNAL
18:35 ICI,AILLEURS
De Winnipeg. "Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM), service essentiel?". En raison du facteur d'assimilation des francophones hors Québec, comment le CCFM peut-il influencer le cours des événements?
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
Du Pacific Coliseum, les Black Hawks de Chicago rencontrent les Canucks de Vancouver.
21:30 LA FEMME BIONIQUE
Avec Lindsay Wagner et Richard Anderson. "La Tombe d'acier"
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 POLITIQUE FEDERALE
Le Parti libéral.
23:10 CINEMA
La Légende de Jesse James (Great Northfield Minnesota Raid). Western réalisé par Philipp Kaufman, avec Cliff Robertson et Luke Askew. En 1876, les frères James s'apprêtent à aller piller une banque. La rumeur veut que le gouverneur du Missouri amnistie les hors-la-loi. Ce projet ne se réalise pas (USA 72).
1:00 CINE-NUIT
Pas d'amour pour Johnny (No Love for Johnnie). Drame réalisé par Ralph Thomas, avec Peter Finch, Stanley Holloway et Mary Peach. Les tuiles s'accumulent sur la tête d'un député travailliste. Il est écarté du Cabinet et sa femme, de tendance communiste, le quitte. Il tente de comploter avec l'Opposition et de se consoler avec une voisine puis avec un mannequin (Brit. 65).

DIMANCHE

5 février

9:00 TOM ET JERRY
Dessins animés.
9:30 LES CONTES DE LA RIVE
"Le Cirque" (1re de 2).
9:45 L'EGLISE EN PAPIER
"La Lettre de Paul aux Galates".
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
Avec un groupe de jeunes de Val d'Or, célébration de la messe par Mgr Gaston Duchemin.
11:00 SECOND REGARD
"L'insémination artificielle". L'insémination artificielle avec un donneur: responsabilité et paternité.
12:00 LA SEMAINE VERTE
Dossier: "Le Barrage vert" (film).
13:00 D'HIER A DEMAIN
Des frères Wright à Charles Lindbergh. Documentaire réalisé par Helen Jean Rogers.
14:00 L'UNIVERS DES SPORTS
En direct du Stade Olympique. Les championnats mondiaux junior de patinage de vitesse.
15:30 SPORTHEQUE
"Wimbledon 1977". Finale de tennis chez les femmes, avec Virginia Wade et Betty Stove.
16:30 LE SOLITAIRE DE VILLE-D'AVRAY
(5e de 6). "La Manie interrogeante". La "manie interrogeante" est essentielle à l'esprit scientifique. Jean Rostand en est un vivant exemple.
17:00 CINE-MAGAZINE
Dossier sur la crise du cinéma dans le monde
17:30 TERRE ET MOISSONS
5e de 13: "Les Terres nouvelles". Mise en friche de terres.
18:00 AUX FRONTIERES DU CONNU
L'Origine de l'homme. (dernière de 4). "Les Premières Sociétés humaines".
18:30 TELEJOURNAL
18:35 TELESCOPIE
19:00 HEBDO:
Une page de l'actualité manitobaine. Anim.: Maurice Auger. Réal.: François Savoie.
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Dimanshowsoir. Invités: Marie-Claire Séguin, Beausoleil Broussard et Jim et Bertrand
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Le Chanoine Lionel Groulx: 1878-1978. Documentaire qui relate la vie du grand patriote à l'aide de documents et de témoignages.
21:30 LES BEAUX DIMANCHES
Piotr Ilitch Tchaïkovski: 1840-1893. Au programme: "Pas de deux", extr. du 2e acte du "Lac des cygnes". Concerto no 2 en sol majeur, op. 44, pour piano et orchestre. Soliste: Raoul Sosa. - "Pas de deux". extr. du 2e acte de "Casse-noisette"
22:30 TELEJOURNAL
22:45 SPORT-DIMANCHE
23:10 CINE-CLUB•
La Chienne. Drame réalisé par Jean Renoir, avec Michel Simon, Janie Mareze et Georges Flamant. Un petit employé mal marié et peintre amateur est l'amant d'une prostituée qui l'exploite. Il la tue et le souteneur est condamné à sa place (Fr. 31)

LUNDI

6 février

8:55 THE SUN RUNNERS
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
"Centour musclé".
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 UNE FENETRE DANS MA TETE
"Les Poissons polissons".
10:15 VIRGINIE
Une drôle de bête.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
De Trois-Rivières. "Nutrition".
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Cuisine: une assiette de crudités d'hiver. avec Claudette Taillefer.
11:30 LAUREL ET HARDY
"La Protection".
12:00 SESAME
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Réal.: Jean-Guy Benjamin.
14:30 CINEMA
Le Fusil chargé. Film réalisé par Carlo Lombardini, avec Paul Goeders, Raymond Meunier et Evelyne Dress. Après avoir fait ses études en Angleterre, un homme rentre en Sardaigne, dans le domaine de son vieux père.
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
"Cunégonde".
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 A CAUSE DE MON ONCLE
19:30 DIMENSION J
Grand spécial d'une heure sur les compétitions de ski qui se sont déroulées à La Rivière.
20:30 LE PONT
"Céline".
21:00 TELE-SELECTION
Columbo: Question d'honneur (Matter of Honor). Policier réalisé par Ted Post. avec Peter Falk, Ricardo Montalban et A. Martinez. Retenu au Mexique à la suite d'un accident de voiture, Columbo aide le chef de police à faire la lumière sur une ténébreuse affaire. Un matador expérimenté a trouvé la mort en voulant affronter le jeune taureau qui avait blessé son fils (USA 75).
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Normand Harvey.
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 ARSENE LUPIN
Avec Georges Descrières et Christine Buchegger. Réal.: Jean-Pierre Decourt. "La Demeure mystérieuse".
24:05 CINEMA
A bout portant (The Killers). Film réalisé par Donald Siegel, avec Lee Marvin, Angie Dickinson, John Cassavetes, Ronald Reagan et Clu Gulager. Deux tueurs à gages exécutent un excoureur d'automobile censé avoir frustré ses amis d'un million de dollars après un hold-up. Un fait les surprend: leur victime n'a pas cherché à fuir. Ils se mettent à la recherche de celui qui les a engagés (USA 64).

MARDI

7 février

9:15 PASSE-PARTOUT
9:45 EN MOUVEMENT
"Taille".
10:00 YOU HOU
L'air
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
L'ouie
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"L'Art floral".
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Aménagement intérieur
11:30 DOCTEUR SIMON LOCKE
Avec Sam Groom. Pas de repos pour Dr Locke.
12:00 LE MONDE EN LIBERTE
"Les Iles Seychelles".
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Jean-Paul Leclerc.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
D'Ottawa. "Est-ce que les femmes acceptent encore la pilule comme solution globale à la contraception?".
14:30 CINEMA
X 3, agent spécial (Hot Enough for June). Espionnage réalisé par Ralph Thomas.
16:00 BOBINO
16:30 PICOTINE
"C'était le bon temps".
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
"Le Fantôme du marais" (dernière de 2).
20:00 GRAND-PAPA
Marcel force le rapprochement entre Mme Sauvé et son père. Réal.: Lucile Leduc.
20:30 VEDETTES EN DIRECT
Jacques Michel.
21:00 LES AS
Lucien Bédard réussit un enlèvement spectaculaire.
21:30 TELEMAG
Animateur: Pierre Nadeau.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 RENCONTRES
Invité: le docteur Denis Vasse (dernière de 2).
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
Louis Seigner se raconte (2e de 4). Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA
Choc (Moment to Moment). Drame réalisé par Mervyn Leroy, avec Jean Seberg, Honor Blackman, Sean Garrison, Arthur Hill et Peter Robbins. Pendant que son mari donne des conférences, un femme rencontre à Cannes un officier (USA 66).

MERCREDI

8 février

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
"Des ballons aux cheveux longs".
9:30 LES ORALIENS
"Le Bain de Coquette".
9:45 EN MOUVEMENT
"Conditionnement physique général".
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 VIRGINIE
La neige.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"Etre parents".
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Bricolage: comment rajeunir un vieux réfrigérateur, avec Philippe Roy.
11:30 MON PAYS, MES AMOURS
"Un patenteux de St-Hilaire".
12:00 MINI-FEE
"L'Ecole du dimanche".
12:30 LES COQUELUCHES
Invités: Ranee Lee et Richard Adams. Réal.: Normand Mathon.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
"Tableau général de l'état de santé des Québécois" (1re de 2).
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Un groupe du Cercle d'amitié de Drummondville, constitué majoritairement d'employés à la retraite de la Canadian Celanese.
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES BELLES HISTOIRES DES PAYS D'EN HAUT
Téléroman de Claude-Henri Grignon. Emission de Bruno Paradis, réalisée par Yvon Trudel.
20:00 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. Avec Valérie Gagné. "Régimes d'exception". Francine se trouve grosse.
20:30 RETRO-SPEC
Jeu-questionnaire. L'année 1947. Sujet: la carrière de Henry Ford.
21:00 HORS SERIE
Début.
Duplessis. Evénements historiques sur l'homme politique le plus important de l'histoire du Québec. Avec Jean Lapointe dans le rôle titre. Recherches: Jacques Lacoursière. Auteur des textes: Denis Arcand. Réal.: Mark Blanford. Réal.-coord.: Claude Désorcy. [1re de 7]: Les Comptes publics".
22:00 CONSOMMATEURS AVERTIS
Animateur: Simon Durivage.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 REFLETS D'UN PAYS
De Jonquière. "Cyrice Dufour, folkloriste". Tout au long des chansons. Aujourd'hui à sa retraite, il est devenu folkloriste. Il interprète "Le Reel du pendu", "Ma Louise" etc.
24:05 CINEMA
Rendez-vous à Bray. Drame réalisé par André Delvaux, avec Anna Karina, Mathieu Carrière, Roger Van Hool et Bulle Ogier. Un jeune pianiste vivant à Paris reçoit un télégramme d'un ancien copain lui fixant un rendez-vous près de la ligne du front. Il s'y rend et rencontre une mystérieuse jeune femme, mais l'ami ne se présente pas. (FR.-belge 71)

JEUDI

9 février

9:15 PASSE-PARTOUT
9:45 EN MOUVEMENT
Poitrine
10:00 YOU HOU
L'oeil
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
"La Coupe de viande".
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Restauration d'une partie de meuble abîmé.
11:30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
"La Jungle vivante".
12:00 FIFI BRINDACIER
"Les Randonnées de Fifi Brindacier" (dernière).
12:30 LES COQUELUCHES
Invités: Pierre Létourneau, Ginette Ravel, Jérôme Lemay et Jenny Rock. Réal.: Martin Gaudreau.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
"L'Education". Pourquoi les enfants préfèrent tel type d'enseignement; pourquoi les parents choisissent de donner à leurs enfants tel système d'éducation.
14:30 CINEMA
L'Auvergnat et l'autobus. Comédie réalisée par Guy Lefranc, avec Fernand Raynaud, Christiane Minnazoli et J. Morel. Un Auvergnat se rend à Strasbourg recueillir un héritage.
16:00 BOBINO
16:30 GRUJOT ET DELICAT
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR - REGIONAL
18:30 CE SOIR - NATIONAL
19:00 LES PIERRAFEU
"On garde bébé". Obligés de garder le bébé de la voisine, Fred et Arthur ne peuvent assister au combat de boxe.
19:30 DU TAC AU TAC
"Les Bons Samaritains".
20:00 TRAVAIL A LA CHAINE
20:30 LES GRANDS FILMS
Alerte à la bombe [Skyjacked]. Drame réalisé par John Guillermin, avec Charlton Heston, Yvette Mimieux et James Brolin. Un avion est détourné vers l'Alaska par un déséquilibré. De là il fait route vers la Russie mais les passagers de 1re classe sont gardés en otage (USA 72).
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA
Ceux de 63. Drame réalisé par John Korty, avec James Brolin, Joan Hackett et Cliff Gorman. Des universitaires se revoient dix ans après la fin de leurs études. Mariés, divorcés ou célibataires, tous sont heureux de se rappeler le passé. L'un d'eux cependant est inquiet: sa femme aura l'occasion de revoir un confrère qu'elle a aimé (USA 73).
24:30 CINE-NUIT
Ailleurs l'herbe est plus verte (The Grass is Greener). Comédie réalisée par Stanley Donen, avec Cary Grant, Robert Mitchum et Jean Simmons. Un lord anglais a ouvert son château aux visiteurs afin d'équilibrer son budget. Un jour, lors d'une de ces visites touristiques, un riche Américain rencontre la maîtresse du manoir, et s'éprend d'elle (USA 60).

VENDREDI

10 février

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
"Centour musclé".
9:30 LES ORALIENS
"Au restaurant".
9:45 EN MOUVEMENT
"Conditionnement physique général".
10:00 TAM-TAM
Les mécanismes logiques de la pensée: "La Sériation".
10:15 VIRGINIE
"Bouchon".
11:00 LA MANGEAILLE
Présentation de divers produits comestibles des provinces canadiennes. "Les Vins". Prod.: ONU.
11:30 ROBINSON SUISSE
"Un vieux coquin".
12:00 SESAME
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Michel Gaumont.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
"Théâtre pour enfants".
14:30 LES ATELIERS
De Trois-Rivières. M. Albert Giroux, de Ste-Anne-de-la-Pérade, historien âgé de 80 ans, démontre son art de sculpter le bois et de faire des petits meubles en marquetterie.
15:30 AU JARDIN DE PIERROT
15:45 DU SOLEIL A 5 CENTS
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR - REGIONAL
18:30 CE SOIR - NATIONAL
19:00 MARCUS WELBY, M.D.
"Le Seul Visage au monde".
20:00 ALLERZ-RETOUR
Les Auberges de jeunesse an Angleterre.
20:30 FEMME D'AUJOURD'HUI
"Portrait de madame Michèle Lalonde, poète et mère de famille".
21:30 JO
"Le Centenaire de Wimbledon". Commentateurs: René Lecavalier et Richard Garneau. Narrateur: champ. Anim.: Aline Desjardins. Réal.: Fernand Choquette.
22:00 SCIENCE-REALITE
"La Fusion par laser". Rech.: Jean-Denis Dubois. - ""Le Doping dans les compétitions sportives". Rech.: Yanik Villedieu. Animateur: Donald Dodier. Réal.: Karl Parent.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA
Etranges compagnons de lit (Strange Bedfellows). Comédie réalisée par Melvin Frank, avec Rock Hudson, Gina Lollobrigida, Gig Young et Edward Judd. Le président d'une firme de pétrole offre à un homme le poste de vice-président. La vie publique et privée du candidat doit être sans reproche.
1:00 CINE-NUIT
Les Novices. Comédie réalisée par Guy Casaril, avec Brigitte Bardot, Annie Girardot, Noël Roquevert et Jacques Duby. Soeur Agnès, novice, s'ennuie dans son couvent. Elle profite d'un pique-nique pour enterrer ses vêtements religieux et filer en douce vers Paris. Au hasard d'une rencontre, c'est Lisa, une putain, qui l'accueille et l'héberge. Devant l'impossibilité de trouver un travail, Agnès veut bien essayer le metier de prostituée (Fr. 70).

STRATÉGIE QUI PROFITERA À QUI ?

A Winnipeg vient de se terminer une conférence fédérale provinciale sur la stratégie alimentaire et l'agriculture.

Formulée en 1974, la stratégie alimentaire fédérale veut schématiquement augmenter le retour au producteur et protéger le consommateur contre une trop forte élévation des prix tout en assurant les approvisionnements.

Dans la réalité, une stratégie alimentaire implique l'agriculture, le commerce, l'industrie, les transports, la consommation et les corporations. Tous les secteurs étant représentés par un ministère fédéral, il est facile de comprendre que bien souvent les intérêts s'opposent.

A cette réunion où toutes les provinces étaient représentées, ce fut un véritable affrontement. Les provinces de l'Ouest, formant presque un bloc monolithique, ont reproché à Ottawa de ne pas leur avoir donné assez de temps pour formuler leurs attentes et leurs besoins. Tandis que dans l'Est, on criait plutôt à l'ingérence du fédéral.

Le fédéral ayant volontairement présenté sa stratégie alimentaire en grandes lignes directrices pour donner aux provinces l'occasion de dialoguer, celles-ci lui ont reproché de vouloir, par cette imprécision, les entraîner dans un voyage dont on ne connaît pas la destination. Certaines provinces, dont le Québec par la voix de son ministre de l'agriculture, M. Jean Garon, ont affirmé que la stratégie alimentaire du fédéral était un prétexte pour les libéraux. Le fédéral a-t-il voulu à la veille des élections s'attirer les bonnes grâces des consommateurs? D'autres ministres, dont M. Marven Moore, ont vu dans cette rencontre, une intention du fédéral de faire l'unité en agriculture dans le but de faire l'unité canadienne.

Préliminaire à la conférence des premiers ministres qui aura lieu à Ottawa en février prochain, la rencontre de Winnipeg a mis à jour de nombreux problèmes.

Toutes les provinces, qui accusent le Québec d'être séparatiste, ont défendu avec âpreté leur droit à la gouverne de leur territoire. Que ce soit le grain, le bétail, les fruits et légumes ou la forêt, il est difficile de croire à l'intégration de ces productions dans une stratégie alimentaire nationale, quand toutes les stratégies sont mises en oeuvre par les petits états que sont les provinces, pour, non pas combattre la stratégie alimentaire proposée par le fédéral, mais plutôt pour en exploiter égoïstement les bienfaits.

De même que l'accord international sur le blé qui est en voie de ratification, la stratégie alimentaire que recherche le Canada, pourrait niveler les bas fonds et les crêtes que produisent les cycles de production. Cependant, les prix des aliments étant fictifs et les spéculations pouvant être profitables à la baisse comme à la hausse, nombreux sont les conflits d'intérêts, même pour ceux qui ont de l'idéal.

Il y a plusieurs générations, on rendait grâce de pouvoir subsister. En Amérique du Nord où l'on ne dépense en moyenne que 18% de son revenu disponible pour se nourrir, aucune stratégie ne pourra changer le fait qu'au train ou vont les choses, il faudra, pour assurer le maintient du secteur agro-alimentaire, dépenser plus pour se nourrir.

Louis Molin

Avis Public

Ottawa, le 24 janvier 1978

MODIFICATION DE L'AVIS PUBLIC 1977-150 DU 1ER DECEMBRE 1977

CHANGEMENT DE DATE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

LE 2 MAI 1978, CALGARY (ALBERTA)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra son audience publique au Sheraton-Calgary Inn, 202-4ième avenue sud-ouest, Calgary (Alberta) à partir du **9 mai 1978 à 9 h 00** et non du 2 mai 1978 à 9 h 00 tel qu'annoncé antérieurement.

Lise Ouiment
Secrétaire générale
CRTC - Avis public 1978-10


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 25 janvier 1978

LA TELEDIFUSSION MULTILINGUE

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié le 13 janvier 1978 un avis public concernant la télédiffusion multilingue.

Cet avis public souligne les lignes directrices ayant trait aux règlements et aux politiques qui devraient régir l'introduction de la télévision multilingue au Canada.

Le Conseil invite des commentaires en réponse à cet avis. La date limite à laquelle ces commentaires devront être reçus au Conseil est le 31 mars 1978.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies de cet avis au bureau du CRTC, 100, rue Metcalfe, Pièce 1601, Ottawa (Ontario), au bureau régional de Vancouver, Pièce 1860, Edifice Daon, 1050 ouest, rue Pender, Vancouver (Colombie-Britannique) et au bureau régional de Montréal, Suite 2114, 800 Place Victoria, Montréal (Québec).

Lise Ouimet
Secrétaire générale


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Merci!



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DE LA REGION CENTRALE DU MANITOBA a le plaisir d'annoncer que sa campagne de levée de fonds dans les régions non-desservies par le "United Way" a atteint son objectif.

Nous tenons ici, à exprimer nos plus sincères remerciements et l'expression de notre gratitude envers toutes les personnes, les clubs, les diverses organisations et les Municipalités qui ont si généreusement contribué, non seulement financièrement, mais également en donnant leur temps, leur talent et leurs efforts au service des enfants et des services du bien être à l'enfance dans cette région du Manitoba.

Nous remercions également tous ceux qui ont contribué à la croisade des paniers de Noël qui a été organisée en collaboration avec le Capitaine David Thompson de l'Armée du Salut. Votre générosité a permit que des enfants et familles dans le besoin puissent avoir un Noël plus agréable.

Glenn Lucas
Président

James L. Dubray
Président

La Page de Bicolo ...

J'ai chaussé mes bottes
et mis mes skis et
me voilà prêt à descendre
la côte ! Yé-é....

Bicolo



LE SKI

As-tu déjà fais du ski alpin? Si tu en as la chance, essaie! C'est un sport très excitant et qui te permet de prendre de l'air pur en quantité! Tous les fervents de ce sport te diront la joie ressentie en descendant à toute vitesse une pente enneigée!

Ce sport est devenu très populaire à travers le monde, même dans les pays qui ne connaissent pas la neige car maintenant des machines peuvent fabriquer de la neige artificielle. L'équipement nécessaire pour pratiquer ce sport est devenu très perfectionné.

Les BOTTES sont faites de cuire ou de plastique solide afin de bien protéger la cheville et le bas de la jambe. Les SKIS sont faits de bois ou de fibre de verre. Ils doivent être au moins un pied plus long que le skieur. Les BATONS sont en bois (bamboo) ou en métal et servent à aider le skieur à garder son équilibre sur la pente, à monter une côte ou à marcher sur la plaine.

Il est bon de prendre quelques leçons de ski avant de te lancer en bas de ta première pente, ceci t'aidera à comprendre les principes de ce sport et à éviter un accident fâcheux.

THÈME: LE SKI

arrêt	plié
bois	pont
bout	porte
but	position
école	rotation
émotion	skis
léger	skieur
mont	sortie
montée	souplesse
nuit	sport
pierre	"t-bar"
vie	plat

4 LETTRES CACHEES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	R	U	E	I	K	S	K	I	S	N
2	O	S	O	R	T	I	E	C	O	O
3	T	U	O	B	O	I	S	I	U	I
4	A	E	O	M	T	P	T	M	P	T
5	T	I	U	N	O	I	O	L	L	O
6	I	L	O	R	S	N	A	T	E	M
7	O	P	T	O	T	T	T	I	S	E
8	N	E	P	T	U	B	V	E	S	E
9	T	E	R	R	A	R	E	G	E	L
10	P	I	E	R	R	E	L	O	C	E

— À COLORIER —

Aide les skieurs à se rendre au chalet.

MON ÉCOLE

Cher Bicolo,

Mon école a près de 1,000 élèves et 50 professeurs. Cette année nous travaillons bien fort mais on va avoir un concert de Noël le 15 décembre. On commence déjà à se préparer. Morceau de musique, pièces, chants, poèmes, nous avons bien hâte. Tout le monde participe et c'est le "fun". Notre classe n'a pas encore décidé ce qu'on va faire alors je n'ai plus de nouvelles.

Ton amie,
Lise Fiola
Sainte-Anne, Manitoba

Cher Bicolo,

Dans notre école à Sainte-Anne nous préparons le concert de Noël. Les élèves de la maternelle à la huitième année vont présenter des pièces, des chants, des danses, etc. Notre pièce est appelée "Robin des Bois". Nous pratiquons tous les jours pour parler fort et bien prononcer. Nous aimons ça! Nous allons la présenter le 15 décembre. Nous préparons aussi l'Avent pour la fête de Noël et nous avons décoré notre classe. Nous avons fait une muraille d'hiver. Nous y avons mis des sapins, des motos-neige, des bonhommes, des skieurs, et des gondolas. Nous avons un ciel plein d'étoiles et des petits chanteurs qui nous chantent des chansons de Noël "Viens, l'avenir est dans nos mains".

Berne Joyal
Gérald Lafrenière
Marc Desrosiers
5e année
Ecole Sainte-Anne
Sainte-Anne, Manitoba

A. B. C. D.

colle

Regarde le temps qu'il fait dans A B C D. Dis ce que tu prendrais pour t'amuser parmi les objets illustrés et colorie-les de 4 couleurs différentes.

Bicolo salut les membres de son Club

4551 Monique Levesque, Sainte-Anne
4552 Daniel Bazin, Notre Dame de Lourdes
4553 Joel Beaudry, Togo, Afrique
4554 Monelle Lafond, Saint-Vital
4555 Yvonne Gareau, Saint-Laurent
4556 Denise Labelle, Saint-Boniface
4557 Angèle Gauthier, Dufresne
4558 Lynn Vandall, Sainte-Geneviève
4559 Annie Landera, Thompson
4560 Jocelyne Desautels, Saint-Pierre
4561 Stephen Pummell, Maillardville
4562 Neva Simic, Maillardville
4563 Selena Ramone, Maillardville
4564 Raymond Dubrule, Maillardville
4565 Denise Fontaine, Maillardville
4566 Stephanie Foxwell, Maillardville
4567 Teena Girard, Maillardville
4568 Angela Gosselin, Maillardville
4569 Jules Henri, Maillardville
4570 Michelle Joyal, Maillardville

MEMBRE GAGNANT
**No 727 - Alain Martel, 11 ans
Saint-Pierre-Jolys,
Manitoba**

ON DOIT APPRENDRE À SE BIEN NOURRIR DÈS LE JEUNE ÂGE

Instituteurs et parents devraient s'efforcer d'apprendre aux enfants, dès leur jeune âge, à adopter de saines habitudes alimentaires. Les enfants ne savent pas d'instinct comment choisir les aliments qui leur conviennent ni comment équilibrer leurs repas. C'est pourquoi les parents doivent s'assurer que leurs enfants reçoivent un régime équilibré dès leur plus jeune âge, ce qui les aidera à prendre de bonnes habitudes alimentaires qu'ils conserveront à l'âge adulte.

Il est important de se rappeler que des enfants en bonne santé ne cessent jamais de grandir et, bien que cette croissance soit continuelle, elle peut ne pas être constante. Le cycle de croissance présente deux périodes où cette croissance est généralement plus visible. La première, la plus rapide, a lieu du moment de la conception jusqu'aux premiers mois de l'enfant. Entre deux et six ans, l'augmentation du poids ralentit plus rapidement que la croissance en hauteur. C'est pourquoi les enfants d'âge pré-scolaire sont généralement plus minces que lorsqu'ils étaient bébés. Mais de l'âge de six ans au début de l'adolescence, les enfants commencent à prendre du poids plus rapidement qu'ils ne grandissent.

La deuxième "poussée" de croissance a lieu pendant l'adolescence. Cette période commence généralement entre 10 et 12 ans pour les fillettes et entre 12 et 14 ans pour les garçons. Filles et garçons, à moins qu'ils ne soient obèses, ont généralement atteint leur grandeur et leur poids d'adulte à 18 ans et à 21 ans respectivement. A la fin de leur croissance, ils ont également généralement pris de solides habitudes en ce qui concerne leur alimentation. Il leur devient difficile, alors, de changer ces habitudes.

Pendant les années de croissance, les enfants ont généralement besoin, livre pour livre, d'un plus grand nombre d'éléments nutritifs que les adultes. Ils ont besoin d'un plus grand nombre de calories à cause de leur croissance rapide et de leur énergie infatigable.

Lorsqu'on prépare un repas pour de jeunes enfants, il faut combiner un grand nombre d'aliments différents. Viandes, poisson, volaille et oeufs, qui fournissent des protéines, doivent être servis chaque jour, de même que fruits et légumes qui fournissent des vitamines. Les pains de grain entier et les pains enrichis, de même que les céréales prêtes à servir, fournissent des minéraux et des hydrates de carbone qui donnent de l'énergie. Les produits laitiers tels que lait, fromage et crème glacée, fournissent le calcium si nécessaire à la formation d'os sains et de dents saines.

Au cours des repas, il est bon de discuter avec vos enfants des avantages d'une saine nutrition. Expliquez-leur la fonction de l'alimentation sur le corps humain et pourquoi ce qu'ils mangent les aide à mieux travailler et à jouer. Lorsque les enfants sont assez grands, laissez-les aider à la préparation des repas. Cela vous donnera une fois de plus l'occasion de discuter avec eux des avantages d'une saine alimentation.

Dans de nombreux pays du monde entier, la diététique fait partie du programme scolaire. C'est là une excellente chose car les salles de classe sont un endroit parfait pour enseigner aux enfants les bienfaits d'une saine alimentation et d'utiliser ces aliments pour leur enseigner d'autres sujets, tels la géographie et les mathématiques.

L'éducation nutritionnelle est de première importance au cours des premières années. Si les parents et les instituteurs combinent leur efforts, la nouvelle génération d'enfants sera peut-être la mieux informée en ce qui concerne les données d'une saine alimentation!

Opinion publique pessimiste

Selon un récent sondage Gallup, *un nombre légèrement supérieur de Canadiens pensent que l'année 1978 connaîtra une hausse des prix* par rapport à l'an dernier. Un nombre nettement plus important de personnes pensent que le chômage augmentera et que l'année 1978 sera difficile sur le plan économique. Le tableau suivant compare les attitudes face aux années 1976, 1977 et 1978. Tous les chiffres ont été obtenus à la fin de l'année précédente.

Prix	*1976*	*1977*	*1978*
Une année de hausse des prix	58%	66%	69%
Une année de baisse des prix	12	11	10
Aucun changement	23	16	16
Sans opinion	7	7	5
Emploi			
Une année de plein emploi	14	10	11
Une année de hausse du chômage	54	56	62
Aucun changement	21	26	20
Sans opinion	11	8	8
Climat social			
Une année de grèves	58	57	51
Une année de paix industrielle	17	16	20
Aucun changement	15	20	19
Sans opinion	10	8	10
Impôts			
Une année de hausse des impôts	61	70	64
Une année de baisse des impôts	9	6	12
Aucun changement	21	17	17
Sans opinion	9	7	8

LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Demande imprévue faite par Plain-Western Gas (Manitoba) Ltd. pour un arrêté ou des arrêtés augmentant les tarifs du gaz.

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNE que le 16e jour de février 1978, à 10h30 du matin, au North Hill Motel, au coin de Braecrest Drive et de la 10e avenue à Brandon, Manitoba, la Commission des Services Publics (ci-après nommé "la commission"), entendra la demande imprévue de Plains-Western Gas (Manitoba) Ltd. (ci-après nommé "la compagnie") pour un arrêté ou des arrêtés augmentant les tarifs que la compagnie demandera pour le gaz vendu aux clients des régions de concession desservies par la Compagnie, pour tous les relevés de gaz après le 1er mars 1978, en raison de la hausse anticipée du coût du gaz fourni à la Compagnie par Trans-Canada Pipe Lines Limited et les hausses du montant des taxes foncières pour l'année 1977 par rapport à l'année 1976 et ce à compter du 1er février 1978.

L'effet combiné du prix du gaz demandé par la Trans-Canada Pipe Lines Limited et ensemble avec l'augmentation des taxes foncières augmentera le coût moyen du gaz distribué à tous les clients. Le coût moyen du gaz de chauffage pour tous les clients de la Compagnie pourrait augmenter approximativement de $2.15 par mois à compter du 1er mars 1978. De plus, en passant aux consommateurs sous contrat spécial la proportion équitable de l'augmentation des taxes foncières, cette dernière pourrait augmenter le coût du gaz fourni à ces consommateurs de 0.2¢ du MPC à compter du 1er mars 1978.

Les effets des précédents paragraphes sont sujets à l'approbation de la Commission des Services Publics si elle accepte que l'augmentation du coût du gaz soit passée aux compagnies distributrices, et de là, à sa clientèle, et que la Commission accepte également que l'augmentation des taxes de la Compagnie soit passée aux clients.

La Compagnie demande de passer à sa clientèle que l'augmentation du coût du gaz et des taxes qu'elle a payée ou qu'elle devra payer.

AVIS EST EGALEMENT PAR LA PRESENTE DONNEE à toute personne, compagnie ou corporation qui désire témoigner devant la Commission qu'elle sera entendue le même jour. Elles devront faire connaître leur intention par écrit en s'adressant à l'avocat de la Commission, M. William C. Gardner, C.R., 1900 One Lombard Place, Winnipeg, Manitoba, R3B 2L8, et ce, avant le 10e jour de février 1978.

Fait en ce 12e jour de janvier 1978, dans la ville de Winnipeg, province du Manitoba.

David Boroditsky,
secrétaire,
Commission des Services Publics
Province du Manitoba

LES COMMISSAIRES (suite)

La réintroduction légale récente de l'enseignement en français, après plus de 50 ans d'interdiction, a exigé la création de structure administratives et pédagogiques propres à cet enseignement. En même temps, étant donné une progression cosidérable de l'assimilation linguistique, un rattrapage linguistique est souvent nécessaire aux élèves de langue maternelle française qui entrent dans un programme français. Il en est résulté une nécessité pédagogigue qui pour maintenir le même niveau d'enseignement que dans les écoles et classe où l'enseignement se donne uniquement en anglais, exige un supplément de personnel.

Le caractère permissif de la Loi 113 et le manque de consensus des parents autour des programmes français renforcent le caractère bilingue des dits programmes et de plusieurs écoles. Des dépenses supplémentaires pour l'administration, la création ou le développement des bibliothèques scolaires et l'embauche même du personnel enseignant et professionnel en sont l'une des conséquences.

Le matériel pédagogique et les manuels en français sont plus coûteux étant donné leur tirage plus réduit.

La structure territoriale des divisions scolaires du Manitoba, compte tenu de la répartition de la population francophone, entraîne des coûts additionnels de transport des élèves.

L'enseignement de l'anglais est une autre origine de coûts additionnels. Le cours d'anglais n'a pas la même importance dans une école française ou d'immersion que le cours de "French" dans une école anglaise du Manitoba. Trois facteurs pourraient entraîner des coûts additionnels de l'enseignement de l'anglais dans des écoles françaises et dans les écoles d'immersion en français au Manitoba:

la nécessité d'employer du personnel bilingue, étant donné que l'enseignement de l'anglais occupe au moins 25% du temps total d'enseignement,

l'élaboration et l'essai de "curricula" particuliers pour l'enseignement de l'anglais, différentes pour les écoles françaises (ses élèves connaissent habituellement l'anglais oral avant d'entrer à l'école) que pour les écoles d'immersion,

la recherche et éventuellement l'élaboration du matériel pédagogique et des manuels particuliers en fonction de ces "curricula". Compte tenu de la taille de la clientèle leurs coûts seront ' lus élevés que ceux du matériel pour le cours "French4 ou pour l'enseignement de l'anglais dans une école anglaise.

Pour des raisons semblables à celles énoncées ci-dessus, la formation des maîtres pour les écoles françaises et d'immersion en français est plus coûteuse aussi que la formation des maîtres pour les écoles anglaises. Etant donné l'offre réduite et la possibilité d'un accroissement rapide de la demande avec le développement futur de l'éducation française, des tensions risquent d'apparaître sur ce marché de l'emploi particulier. L'offre réduite des maîtres ayant une formation adéquate pour l'enseignement dans l'éducation française et l'absence dans le passé d'une institution française de formation des maîtres au Manitoba, obligent d'accorder une importance particulière à la formation des maîtres. Il est évident que d'importants coûts additionnels en résultent.

Recommendation:

Que le gouvernement fédéral continue et même augmente son aide financière pour couvrir tous les coûts additionnels à l'éducation française, langue première et langue seconde.

Il faut que le gouvernement fédéral exerce tout l'influence qu'il peut, voir même qu'il exige avant même qu'il y ait des contributions financières, que les provinces, en occurence le Manitoba, développe une politique précise en matière d'éducation française favorable pour le développement de la minorité tant au point de vue linguistique que culturelle

Il revient au gouvernement fédéral de sensibiliser les gouvernements provinciaux et en particulier celui du Manitoba, afin que le sort de la minorité officielle de cette province, reçoive au moins le même traitement que la minorité anglaise au Québec.

Dans ce sens il revient à Ottawa de s'assurer que les lois rég issent l'éducation française dans les provinces ainsi que l'aspect juridique provincial, ne demeurent pas au niveau des accords de principe, qui sont à notre avis que des voeux pieux, mais que ces lois se traduisent dans des mécanismes efficaces qui assurent véritablement le rayonnement de la langue et de la culture.

M. les membres de la commission, il n'est pas inutile de répéter et je le fais en mon nom et au nom de l'organisme dont je suis président que sans la survivance et l'épanouissement des minirotés d'expression française à travers le pays, il n'appartient pas au Canada de se dire un pays de deux langues officielles et de deux cultures distinctes qui co-existent. Si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'assument pas leurs responsabilités dans leur domaine respectif, celles qui permettraient à un canadien d'expression française en milieu minoritaire de se sentir canadien à part égale, ils encouragent la séparation du Québec. C'en sera fini de l'unité nationale, d'un Canada bâti par deux peuples fondateurs dont les descendants sont partout présents au Canada. C'est détruire l'essence même du Canada.

NÉCROLOGIE

MMe Jeanne SAINT-AMANT (née BURKE)

Le 10 janvier 1978 est décédée à l'hôpital Saint-Boniface, à l'âge de 68 ans, Mme Jeanne Saint-Amant.

Mme Saint-Amant naquit à Bénard au Manitoba, le 31 juillet 1909. En 1931 elle épousa Edmond Saint-Amant de Saint-Jean-Baptiste où elle demeura depuis.

Elle fut précédée dans la tombe par son mari le 14 janvier 1960, et par un fils Bernard en 1939.

La défunte laisse dans le deuil trois fils, René de Chino, Californie, Gilbert de Saint-Boniface, et Denis de Saint-Norbert; deux filles, Mme Hubert Gosselin (Jeannine) de Chino, Californie, et Mme Jean-Paul Dupuis (Yolande) de Saint-Boniface; 16 petits-enfants; deux soeurs, Mme Arthur Bourgeois (Eva) d'Ontario, Californie, et Mme Jean-Emile Rochon (Irène) de Windsor, Ontario.

Les prières, dirigées par le Père Martial Caron, S.J., furent récitées en la Chapelle Funéraire Desjardins le 12 janvier. La messe des funérailles fut célébrée le 13 janvier, à 3h30 p.m., par l'abbé Pierre Gagné en l'église de Saint-Jean-Baptiste. L'inhumation suivit dans le cimetière paroissial.

La Chapelle Funéraire Desjardins était en charge des arrangements.

REMERCIEMENTS

Les enfants de Mme Jeanne Saint-Amant désirent remercier tous les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par leur présence aux prières et aux funérailles, offrandes de messes et des fleurs, envois de cartes, actes de bonté ou de toute autre façon.

Un merci spécial au Père Caron, à l'abbé Gagné, aux membres de la chorale pour le beau chant et aux Dames de la Ligue des Femmes Catholiques pour le succulent goûter.



La mascotte symbolique des championnats du monde de ski alpin 1978.

PETITES ANNONCES

LA LIBERTÉ accepte pour publication des "petites annonces" au tarif de 10 sous du mot (minimum $3.50) pour une première insertion, et 9 sous du mot (minimum $3.) pour la répétition de l'annonce. Ces annonces doivent nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

à vendre

A VENDRE - "Van" GMC "Rally STX" 1975, 3/4 tonne, 5 passagers, fenêtres, 350 pouces cubes, servoconduite, servofreins, transmission automatique, air conditionné (avant et arrière), radio AM FM, haut-parleur à l'arrière, sièges à baquet, tapis partout, rideaux, chauffrette au gaz à l'arrière, pneus d'été inclus. Complètement fini et isolé. $5,500. Appelez Gilles 1-878-3103 après 8h p.m., ou 1-878-3208 (Lorette) avant 7h p.m.
40-82-41 C

À VENDRE - PARC WINDSOR - Bungalow de 3 chambres à coucher. Salle de récréation et chambre supplémentaire au soubassement. 2 salles de bains. Garage. Composer 256-0485.
39-73-JNO

A VENDRE - Familiale Astre GT 1974 à 4 vitesses. 7 pneus. Nouveau moteur marquant 18,000 milles. Impecable. Composer 257-4548 après 17 heures.
39-78-JNO

VENTE PRIVEE - RUE HORACE - Seulement $35,500 - Près de toutes commodités. Joli bungalow de 5 pièces rénové. 2 chambres à coucher, salle à manger avec "chandelier", tapis mur-à-mur, "cushion floor" dans cuisine, cave à la grandeur avec laveuse et sécheuse, salle de jeux. Garage et place de stationnement. Pas d'agent s.v.p. Composer 233-5879 ou 1-746-8898.
40-81-41 C

à louer

A LOUER - Maison motorisée de 20 pieds. Appeler R. Rivard 253-2335.
35-59-JNO

A LOUER - RUE DES MEURONS - Maison de 2 chambres à coucher nouvellement décorée. Composer 247-7251.
40-87-40 C

A LOUER - ST-VITAL - Nouvelles maison (type "Town House") de 3 chambres à coucher. Frais de logement: $312.00 - $348.00. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 1-730, chemin River. Téléphone: 257-2501.
38-68-JNO

A LOUER - SAINT-BONIFACE - Appartement meublé d'une chambre à coucher. Très propre. Convenable pour personne seule ou couple. Entrée privée. Pas de stationnement. $175.00 par mois. Libre le 1er février. Composer 247-3825 ou 233-3221.
36-53-JNO

Divers

UNE VEUVE désire rencontrer un homme respectable de 50 à 60 ans. S'adresser à: Boîte 83, La Liberté, C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba.
40-83-40 P

NOUVELLE GARDERIE D'ENFANTS située au 285 Horace, accepte actuellement les inscriptions de 7h a.m. à 6h p.m. Composer 233-4536 ou 233-2202.
40-85-43 C

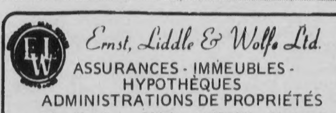
GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Subventionnée par le gouvernement. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour, ou 257-5691 le soir. 197 rue Kitson.
32-10-JNO

GAGNEZ DES $$$
(temps partiel)
Vente facile de bas-culottes, collants, bas pour hommes et enfants, sous-vêtements hommes et dames. Obtenez catalogue gratuitement. Agissez dès maintenant. Nycole Hosiery, C.P. 252 - 580 Bertrand, Ste-Julie, Qué. JOL 2C0.
39-74-42 C

VOUS DESIREZ DEMENAGER A LA CAMPAGNE? Famille qui doit s'établir à Saint-Boniface (Saint-Boniface Nord de préférence) échangerait sa maison située dans une paroisse française; terrain boisé 100 x 130; bungalow, 2 chambres à coucher ou plus, jardin et plus. Pour renseignements écrire à: Boîte 84, La Liberté, C.P. 96, Saint-Boniface.
40-84-40 C

JE DÉSIRE GARDIENNE AVEC EXPÉRIENCE pour prendre soin de 2 enfants chez-moi, 2 ou 3 jours par semaine, dans les environs de Southdale. Composer 257-1140.
39-75-JNO

Assureurs



Avocats-Notaires

Chiropracteurs

Comptables

Divers

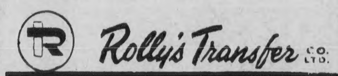
Ferblantiers



Optométristes

Transports





COMMERCE À VENDRE

Garage avec agence Ford - Mercury.
Bon chiffre d'affaires
Prix raisonnable
Tél.: 379-2021, rés. 379-2360 ou 379-2367
St. Claude Garage Ltd.
Saint-Claude, Manitoba

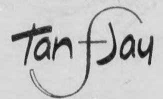
Préposé bilingue au service des comptes recevables

Sous la responsabilité du chef du service comptable-crédit, le candidat devra avoir les qualifications suivantes:

- Parler et écrire couramment le français et l'anglais
- Vitesse de frappe minimum 50 mots à la minute
- Avoir un penchant naturel pour les mathématiques
- Devra communiquer avec la clientèle sur tout sujet ordinaire de crédit
- Faire la conciliation des comptes

Le salaire sera en rapport avec les qualifications et l'expérience du candidat.

Appelez:
Pat Chepdelaine



Téléphone: 786-7551

McKAGUE SIGMAR REALTY

Centre Southdale — 256-4356

SAINTE-ANNE - Bonne grande maison de 5 chambres à coucher, ou peut servir comme duplex. Entrée privée pour logis du 2e étage. Grand lot 90 x 200. Mme Manaigre 256-6117 ou 256-4356.

SAINT-CLAUDE $49,900 Bâtiments commerciaux d'au-delà de 4,000 pieds carrés. Servait autrefois comme manufacture de maison-roulotte. En très bon état. Une heure de Winnipeg seulement. Possession immédiate. Robert Fillion 257-2753 ou Léo Grouette 257-2363.

UN MARCHE EXCEPTIONNEL - Joli bungalow de 5 mois. Foyer ouvert. Beau lot de ½ acre boisé. Pour seulement $34,900. Appelez Roland 247-6050 ou 256-4356.

SAINT-VITAL - Lot vacant - 45' x 97'. $13,900 seulement. Léo Grouette 257-2363.

SAINT-BONIFACE - Bonne maison pour jeune couple, 2 chambres à coucher. Très propre. Près école et transport. Beau lot. Garage pour 2 voitures. Seulement $21,900. Pour plus de renseignements appelez R. Lejeune au 256-8793.

PROPRIETE DE BANLIEU - Beaucoup d'espace. Voici un bungalow de 2 ans, 3 chambres à coucher, très bien divisé. Cuisine de bonne dimension et grand espace pour les repas. Lot profond avec garage double. Maison très bien entretenue et à prix très raisonnable. Appelez Paul 261-8454 ou 256-4356.

Nous vous offrons une carrière nouvelle


Karen Jamer

Le domaine de l'immobilier en est un extrêmement intéressant et payant.

Oldfield, Kirby & Gardner est certainement la maison qui peut le plus vous aider à vous y spécialiser, par son programme de formation qui utilise des méthodes audio-visuelles.

Mme Jamer s'offre à vous présenter à la maison **O.K. and G.** et à son équipe, au 28 du boulevard Lakewood. Nous ne serions pas surpris que vous vouliez vous joindre à nous.

Appelez-moi au téléphone:
Résidence: 261-0014
Bureau: 257-3366



Succursale de Winnipeg est, 28, Lakewood Saint-Boniface

Intégrité et service, depuis 1881

AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU, JULES ARTHUR SAVOIE, de la Ville de Winnipeg, au Manitoba, à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185 blvd. Provencher, Winnipeg, Manitoba R2H 3B4, le ou avant le 1er mars, A.D. 1978.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 30e jour du mois de janvier, A.D. 1978.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU, RENE DE VOS, du village de Somerset, au Manitoba, mécanicien à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185 blvd. Provencher, Casier Postal 36, Winnipeg, Manitoba R2H 3B4, le ou avant le 1er mars, A.D. 1978.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 27e jour du mois de janvier, A.D. 1978.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

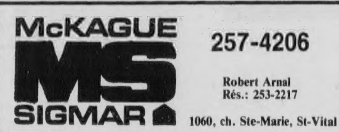
AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU HERMENEGILDE GUENETTE, de Saint-Boniface, Province du Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185, blvd. Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4 le ou avant le 24 février A.D. 1978.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 24ième jour du mois de janvier A.D. 1978.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.



257-4206

Robert Arnal
Rés.: 253-2217
1060, ch. Ste-Marie, St-Vital

IMMEUBLE - 4 APPARTEMENTS $39,900
Situé sur l'avenue de la Cathédrale à Saint-Boniface, ce petit immeuble-appartements est très bien entretenu et les appartements se louent très facilement. Revenu mensuel total: $520.00 présentement.

SAINT-PIERRE $27,900
Cette maison de revenu plus ancienne et très bien entretenue est située au centre du village sur un grand lot. Revenu actuel: $240.00 par mois.

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, St-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510
Ron Gagnon - Rés.: 233-8498



$42,500
NORWOOD - Bungalow de 2 chambres à coucher avec 2 salles de bains. Salle de récréation et chambre supplémentaire au soubassement. Garage. Situé sur un beau lot de 50 pieds.



$52,000
PARC WINDSOR - JOLI "split-level" de 3 chambres à coucher, cuisine avec "dinette". Salle de récréation avec foyer électrique, chambre supplémentaire et salle de toilette de 2 morceaux au soubassement. En très bon état. Hypothèque à 6 3 4%.



$49,900
NORWOOD - 50 Hemlock - 1½ étage, 4 chambres à coucher. Salle de récréation et chambre supplémentaire au soubassement. Garage. Endroit très tranquille.



$64,500
SOUTHDALE - Beau "bi-level" de 5 ans. 4 chambres à coucher, salle à manger, 2 salles de bains, salle de récréation. Garage. Très propre.



RUE DES MEURONS 32,000
Belle grosse maison de famille avec grande cuisine, 2 salles de bains, salle à manger, ainsi que sauna et douche au soubassement.

PROPRIETE DE COMMERCE SUR LA RUE MARION - 1,800 pieds carrés, zoné C-1. Bâtisse construite en blocs de ciment.

RUE KITSON $64,500
Joli duplex de 13 ans. Un logis de 3 chambres à coucher avec salle à manger, et un logis de 2 chambres à coucher avec salle à manger. En très bon état. Garage double.

NORWOOD EXCLUSIF
Bungalow de 2 chambres à coucher avec "dinette". Chambre supplémentaire au soubassement. En très bon état. Garage. On demande $33,000.

RUE KITSON $39,500
Maison de 1½ étage, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, tapis mur à mur, 2 salles de bains. Chambre supplémentaire et "sauna" au soubassement. Fenêtres toutes saisons. En très bon état. Garage.

AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU HERMINE LEMAUX, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, veuve.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185 blvd. Provencher, Casier Postal 36, Winnipeg, Manitoba le ou avant le 1er mars, A.D. 1978.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 27e jour du mois de janvier, A.D. 1978.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.



BOUCHARD REALTY

433-7502

Saint-Pierre-Jolys

CLAUDE



$32,000
SAINT-PIERRE - Beau petit bungalow de 3 chambres à coucher, cave à la grandeur, tapis mur à mur. Chauffé au gaz.

SAINT-MALO - Nouvelle maison de 2,000 pieds carrés, foyer ouvert, 3 chambres à coucher, garage attenant. Sur beau lot boisé à 2 minutes de la plage. Cette maison est de toute beauté.

NOUS AVONS DES CLIENTS pour fermes et terrains de toutes dimensions.

SAINT-MALO - Bonne maison de revenu sur beau grand lot à 5 minutes de la plage. Peut être convertie en chalet d'été. Garage.



BELLE PETITE FERME de 9 acres avec petite étable et poulailler. A ½ mille du Centre de Saint-Pierre.

SAINT-PIERRE - 160 acres en culture à 1 mille du village. Prix très raisonnable.

SUR TERRAIN DE ROULOTTES A ILE-DES-CHENES - Maison mobile de 14' x 74' avec portique. Salle de bains de 4 pièces, tapis et draperies.



Marquis Realty

365, rue Desautels, près Des Meurons, — 233-7963

AV. BRISTOL
Bungalow - 3 chambres à coucher $38,500
RUE RITCHOT
2 étages, 4 chambres à coucher $29,900
AV. ARDEN
Bungalow - 3 chambres à coucher $53,500
AV. WOODYDELL
"Bi-level" - 5 chambres à coucher $53,500
RUE HILL
Bungalow - 2 chambres à coucher $42,500
RUE DES MEURONS
1½ étage - 3 chambres à coucher $48,900
AV. WOODYDELL
Bungalow - 3 chambres à coucher $44,000
RUE DES MEURONS
Bungalow - 2 chambres à coucher $46,900
SAINTE-ANNE, MAN.
70 acres $22,000

Pour tout ce qu'il y a ci-dessus appelez Ray Lavigne au 233-7963 ou 253-0546.

SAINT-NORBERT EXCLUSIVE
Seulement 14 ans, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 plomberies, soubassement fini, grande cour clôturée, nouveaux auvents aux fenêtres, garage attenant, près des écoles. Appelez Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

SAINT-VITAL OFFRES
Lot de 50 x 100. Nouvelle cuisine, armoires. Redécorée. Doit être vue. Appelez Ron Wall au 233-7963 ou 257-3961.

SAINT-VITAL GRANDE CUISINE
Joliment décorée, soubassement partiellement fini, grand salon, armoires encastrées dans chambre à coucher principale, garage, allée de côté de voiture en béton. Lot bien boisé 50 x 194.5 pouvant être subdivisé et partiellement clôturé. A pelez Ron Wall au 233-7963 ou 257-3961.

SAINT-VITAL LOT 50 x 210
Deux chambres à coucher, soubassement complet, grand garage, fenêtres coulissantes en vinyl. Près de tous les niveaux d'école, de l'autobus et des magasins. Appelez Ron Wall au 233-7963 ou 257-3961.

NOUS SOMMES ICI POUR VOUS SERVIR
233-7963, 24 heures par jour



ANNUAIRE DES COMMERCANTS

La Société Franco-Manitobaine se charge de publier l'annuaire des commerçants préparé en janvier 1977 par le Centre de Recherche du Collège Universitaire de Saint-Boniface.

Nous aimerions le faire circuler bientôt. Cependant, nous tenons à ce que toutes les institutions et établissements commerciaux QUI OFFRENT LEURS SERVICES EN FRANCAIS y soient inclus.

Si vous êtes intéressés à ce que votre commerce soit inclu, S.V.P. faire parvenir le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone de votre maison avant le 15 janvier, à:

La Société Franco-Manitobaine
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface



BONSPIEL PROVINCIAL



de la francophonie!

QUAND: 3, 4, 5 février 1978
OÙ: Notre-Dame-de-Lourdes
COÛT: $40.00 par équipe

Participants: Ceci vous donne droit à:
- deux parties;
- la soirée dansante vendredi le 3 février;
- le repas servi vers minuit.

Non-participants:
- $5.00 par personne pour ceux qui veulent assister à la soirée et au repas du vendredi 3 février.

INSCRIPTIONS:
Appelez la Société Franco-Manitobaine au 233-4915 et demandez Anne-Marie.

NE TARDEZ PAS!!! INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT!!!

NOUS VOUS PROMETTONS UNE FIN DE SEMAINE INOUBLIABLE!!

COURS D'ÉCONOMIE

La Société Franco-Manitobaine en collaboration avec le Collège Universitaire de Saint-Boniface offrira une série de sessions d'information (cours) de gestion de finances personnelles.

Un ou plusieurs des sujets suivants seront élaborés selon le choix des participants:

- L'opportunité d'investir et comment établir des objectifs d'investissement;
- Comment organiser un budget en améliorant son standard de vie;
- Comment organiser son portefeuille d'investissement;
- Comment former des clubs d'investissement.

Ces cours seront offerts sur demande dans différents milieux ruraux et urbains, à partir du 23 février. Un minimum de dix personnes doivent s'inscrire pour que le cours soit offert dans une région.

Pour plus d'information, contactez Jean-Louis au 233-4915.



Les Mini-Franco-Fun et les Mini-Franglais et leurs parents sont invités à assister à la journée organisée par la S.F.M. spécialement pour eux le 15 février 1978 à l'auditorium de l'Ecole Archwood, 800, rue Archibald.

PROGRAMME MINI-FRANGLAIS

(10h00 à 12h00)

1- Chanson du Voyageur
   -de Jeannine Aubin
   -Mini-Franglais de Portage la Prairie.
2- Théâtre de Marionnettes
   -Mini-Franglais de Saint-Adolphe.
3- Visite du Voyageur
   -présentation de cadeaux préparés par les groupes et échange de fourrures.
4- Parade en costumes d'époque
   -Mini-Franglais Saint-Norbert
5- Danse - Mini-Franglais de Saint-Norbert
6- Violoneux - Danse pour tous les enfants.
7- Goûter
   -Mini-Franglais de Parc Windsor
   -Mini-Franglais de Saint-Eustache

COORDONNATRICE: Anne-Marie Sherwood - 233-4915

MAITRE DE CEREMONIE: Rachel Sturk

PROGRAMME MINI-FRANCO-FUN

(1h30 à 3h30)

1- Chant
   -de Marcien Ferland par tous les groupes.
2- Théâtre de Marionnettes
   -Mini-Franco-Fun du Parc Windsor, groupe du mercredi
3- Visite du Voyageur
   -présentation de cadeaux par chaque groupe et échange de fourrures.
4- Chanson de la Garderie "Le P'tit Bonheur"
5- Danse - Mini-Franco-Fun du Parc Windsor, groupe du mardi.
6- Violoneux - Danse pour tous les enfants.
7- Goûter - Jus et biscuits.

COORDONNATRICE: Bernice Parent - 233-4915

MAITRE DE CEREMONIE: Thérèse Lussier